

QUEEN  
HE  
8689.9  
.C3  
T6914  
1983

# VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION



Mesures et initiatives nouvelles visant à élargir le choix d'émissions offert aux Canadiens, à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion et enfin, à relever le défi que présentent les nouvelles techniques et leurs effets sur notre environnement.

Canada



Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

Government of Canada  
Department of Communications



# VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION

Mesures et initiatives nouvelles visant à élargir le choix d'émissions offert aux Canadiens,  
à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion et enfin,  
à relever le défi que présentent les nouvelles techniques et leurs effets sur notre environnement.

Canada

# LE TEMPS NOUS PRESSE ET LES CIRCONSTANCES SONT FAVORABLES

## Francis Fox

Ministre des Communications

J'ai rencontré depuis deux ans dans toutes les régions du pays une foule de gens qui m'ont fait part de leur désir d'avoir accès à un choix plus vaste d'émissions de radio et de télévision. Nombre d'entre eux m'ont en outre manifesté la crainte que la concurrence ne compromette l'avenir de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion, ajoutant que l'importation d'un nombre toujours plus grand d'émissions étrangères risquait d'empêcher leurs compatriotes, notamment les jeunes, de comprendre et d'apprécier l'histoire de leur pays, les particularités de sa vie culturelle et la société dans laquelle ils vivent.



**Les Canadiens ont certes le droit d'attendre d'un système canadien de radiotélédiffusion, à la fois viable et dynamique, qu'il leur offre une programmation aussi diversifiée que le permettent les progrès techniques, les dispositions contractuelles et les accords**

**internationaux. Par contre, il faut bien voir que la notion de « choix » serait vide de sens si les Canadiens n'avaient pas accès à des émissions mettant en valeur les nombreux aspects de leur patrimoine culturel.**

Des mesures s'imposent pour permettre à l'industrie de la radiotélédiffusion de devenir plus compétitive; or, cela ne peut se faire à moins que les producteurs canadiens ne créent des émissions de haute qualité sachant plaire au public.

C'est le double souci de tirer vraiment parti de l'évolution des technologies et d'assurer le dynamisme de notre vie culturelle qui a incité le gouvernement fédéral à repenser ses orientations en matière de culture et de radiotélédiffusion. Le rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, publié en novembre dernier, et les débats qu'il a suscités aideront grandement à définir, pour le Canada, une politique culturelle qui guidera notre démarche en ce domaine jusqu'en l'an 2000. Les recommandations du Comité mettent notamment en lumière la transformation que subit l'industrie de la radiotélédiffusion et l'orientation qu'elle est susceptible de prendre dans l'avenir. L'examen entrepris permettra donc de préciser les mesures qui favoriseront l'accès de tous les Canadiens à des émissions de qualité rehaussant les valeurs culturelles de leur pays.



Les nouvelles techniques, nous l'avons dit, augmentent et continueront d'augmenter sensiblement le nombre et la portée des signaux de radiotélédiffusion reçus au Canada, qu'ils proviennent de nos stations ou de stations étrangères. Les Canadiens

possèdent déjà les moyens de capter ces signaux et tout un éventail d'autres émissions. Malgré leurs promesses de retombées intéressantes et multiples, ces innovations risquent par contre de miner notre vie culturelle et de saper les fondements mêmes de notre système de radiotélédiffusion. Nous devons donc agir dès maintenant afin de maintenir et d'accroître la présence canadienne dans ces nouveaux services. Il importe également d'aider l'industrie canadienne à relever le gant, tant au chapitre de la distribution qu'à celui de la production. De cette manière, les téléspectateurs pourront non seulement recevoir un plus grand nombre d'émissions, mais avoir accès, de façon permanente et régulière, à une programmation qui reflète les valeurs culturelles du pays.

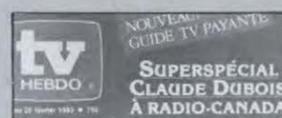
**L'urgence de la situation exige que nous présentions dès maintenant un éventail de propositions que nous avons convenu d'appeler la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion. Certaines de ces mesures recueillent déjà l'agrément du gouvernement. Elles auront manifestement pour effet d'assurer aux Canadiens un plus vaste éventail d'émissions, de renforcer notre industrie de la radiotélédiffusion et de favoriser la production d'émissions authentiquement canadiennes.**



Cette stratégie s'insère dans une politique d'ensemble qui permettra au gouvernement du Canada de répondre aux exigences de la « société informatisée ». Toute une panoplie de technologies et de services télématiques nouveaux, axés sur la création de données

et leur transmission, nous entraînent en effet dans un nouvel ordre social et économique dont les règles sont à inventer. Partout dans le monde, on commence à peine à comprendre cet univers encore inexploré, on étudie les stratégies et les structures qui permettraient au plus grand nombre de bénéficier des retombées de cette mutation. Face à la prolifération des messages émanant des quatre coins du globe, tous les pays vont devoir apprendre à mettre ces techniques au service de leur développement économique et de l'affirmation de leur particularisme culturel.

Le Canada bénéficie tout à la fois d'une vie culturelle très riche et d'une évidente capacité à innover sur le plan technologique. Son handicap reste sa population clairsemée. Chacun sait par ailleurs que la pénurie d'émissions canadiennes est loin de favoriser la prise de conscience culturelle de nos concitoyens. Les Canadiens se sont rendus compte, il y a déjà une cinquantaine d'années, que la radiotélédiffusion, dans nos deux langues officielles, constituait un moyen puissant de favoriser l'expression de leurs valeurs culturelles. Ils sont également d'avis que pour préserver le dynamisme de ces valeurs face au torrent d'émissions américaines et étrangères, le gouvernement, de concert avec l'industrie, doit aider nos entreprises de programmation et de radiotélédiffusion – publiques et privées – à faire face à la concurrence.



**La Stratégie veut permettre à notre système de radiotélédiffusion de relever les défis qui se posent à lui et de saisir les occasions technologiques qui se présentent actuellement.**

Elle vise un triple objectif :

**PREMIÈREMENT**, faire en sorte que notre système de radiotélédiffusion appuie nos orientations sociales et culturelles, en réitérant notre engagement envers les objectifs énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion* de 1968.

**DEUXIÈME**, offrir à tous les Canadiens un nombre important d'émissions canadiennes attrayantes dans toutes les catégories de programmation, en favorisant l'essor des industries canadiennes de la radiotélédiffusion et de la production télévisuelle.

**TROISIÈME**, assurer une programmation diversifiée et élargie dans les deux langues officielles et dans toutes les régions du Canada.

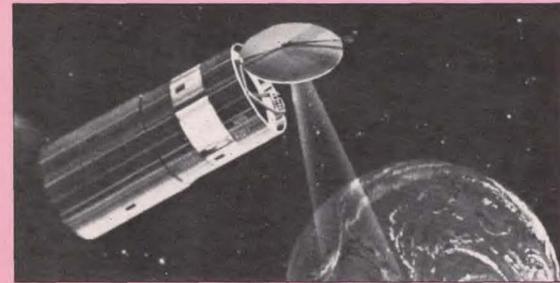
Au terme d'une période de gestation de plusieurs mois, qui a comporté d'amples discussions avec l'industrie, la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion semble être la voie la plus appropriée que le Canada puisse emprunter face à l'émergence d'un univers technologique radicalement transformé. Si le défi qui se pose à nous de rester maîtres de nos télécommunications et de notre information est certes de taille, il offre néanmoins à tous les Canadiens la promesse de possibilités immenses.

Dans cet environnement nouveau, la multiplication de nos choix et l'amélioration de notre aptitude à faire concurrence ne constituent pas uniquement nos meilleures armes. Elles sont les seules qui puissent nous permettre d'assurer la vitalité de notre vie culturelle et la rentabilité de notre système de radiotélédiffusion.

# VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIODÉLÉDIFFUSION

## HISTORIQUE

Le milieu de la radiotélédiffusion s'est vu radicalement mis en question par l'arrivée de satellites et de matériels de moins en moins coûteux qui permettent d'attraper au vol les signaux qui traversent l'espace. Aujourd'hui, les systèmes de télédistribution, qui offrent une gamme accrue de canaux, s'alimentent par satellite. Leurs abonnés vont même pouvoir choisir exclusivement certains services.



## Les nouvelles techniques de diffusion ne connaissent aucune frontière

Aux États-Unis, à l'heure actuelle, plus d'une cinquantaine de nouveaux services télévisuels satellisés sont transmis à une industrie de la télédistribution en plein essor. Ces signaux peuvent facilement être captés presque partout au Canada par les stations de réception au sol. D'ici trois ans, des entreprises américaines lanceront plusieurs satellites de diffusion directe qui seront encore plus puissants que ceux d'aujourd'hui. Leurs signaux atteindront la plupart des régions habitées du Canada. Or, de par leur nature même, ces technologies ne connaissent aucune frontière. Cela signifie que nous devons dès maintenant adopter une politique de radiotélédiffusion qui permette aux consommateurs et aux entreprises intéressées de tirer parti de cette capacité de diffuser à l'échelle du globe. Il faut donc de toute urgence que le Canada adopte une nouvelle stratégie en la matière.

## L'enjeu économique

Outre son importance purement culturelle, la présente stratégie met en jeu des sommes considérables et de nombreux emplois. Les 1 312 stations et réseaux de radiotélédiffusion et de télédistribution ainsi que les 1 886 rediffuseurs qui composent le système canadien de radiotélédiffusion produisent chaque année des recettes de plus de deux milliards de dollars. Les industries de la production d'émissions et de la radiotélédiffusion-emploi quelque 75 000 Canadiens. En l'absence d'initiatives hardies, une part importante de cette somme et de ces emplois sera menacée.

## Un impératif : la production d'émissions canadiennes concurrentielles

Si nous ne prenons pas de nouvelles mesures, les producteurs canadiens seront de moins en moins capables de s'imposer sur un marché intérieur ouvert au monde entier. Les producteurs américains desservent un public dix fois plus important que celui du Canada et l'écart entre les deux pays en ce qui concerne les sommes consacrées à la production d'émissions est encore plus vaste.

## Nécessité de garder au pays nos ressources créatrices

Ajoutés à l'éclatement des frontières du secteur de la radiotélédiffusion, ces facteurs sont susceptibles de nuire à l'infrastructure de la production d'émissions canadiennes. C'est que, bien normalement, les producteurs, scénaristes, réalisateurs, comédiens et techniciens de talent se sentent attirés vers les gros centres de production étrangers. À l'heure actuelle, le secteur privé de la production cinématographique et télévisuelle fournit du travail à plus de 30 000 Canadiens. En outre, 10 000 pigistes participent à des réalisations à titre d'interprètes, de scénaristes, de metteurs en scène ou de techniciens. Un nombre important de ces 40 000 emplois pourraient être menacés.

## Besoin urgent d'assurer la base économique de l'industrie canadienne de la télévision

À moins de pouvoir tirer parti de la conjoncture présente et de participer activement à la prestation de nouveaux services de transmission des signaux satellisés aux systèmes de télédistribution, l'industrie canadienne de la télévision pourrait perdre une part importante de son public. Comme il sera possible d'ici peu de se procurer des stations terriennes pour la modique somme de 300 \$, téléspectateurs, annonceurs et investisseurs auront toute liberté d'ignorer les stations canadiennes. À moins que de nouvelles sources de revenu ne viennent renflouer le système, les radiotélédiffuseurs pourraient bien assister à l'effondrement de leur base économique et nombre de stations locales être acculées à la faillite. De plus, à défaut de rendre plus attrayants nos services télédiffusés, les entreprises du secteur risquent de perdre un grand nombre d'abonnés. Notons que les entreprises privées de télévision, de radio et de télédistribution fournissent du travail à 22 000 Canadiens. Là aussi nous marchons sur la corde raide.

## La demande de services étrangers se fait persistante

L'éventail des besoins et des intérêts des consommateurs canadiens ne cesse de s'élargir. À l'instar d'autres entrepreneurs, les radiotélédiffuseurs canadiens devront faire en sorte que leurs installations et leur structure, y compris leur service de commercialisation, puissent répondre aux attentes du public.

## NOUVELLES POLITIQUES

Pour que les consommateurs, radiotélédiffuseurs et autres, puissent tirer du nouvel environnement le meilleur parti possible, il nous faut prendre les mesures suivantes :

### 1 ÉLARGISSEMENT DU CHOIX DES ÉMISSIONS

Sous réserve de dispositions contractuelles et d'accords internationaux, les Canadiens devraient avoir accès, grâce surtout à la télédistribution, à une vaste gamme d'émissions satellisées provenant des quatre coins du globe, ainsi qu'à un éventail complet de services de programmation canadiens. Notre pays possède le système de télédistribution le plus puissant et le plus avancé qui soit au monde. Nous sommes actuellement en voie de l'étendre et d'en perfectionner le volet satellisé; ainsi, notre système de radiotélédiffusion pourra accroître son public et ses recettes tout en nous assurant en permanence d'un moyen efficace de diffuser les émissions canadiennes.

### 2 ENRICHISSEMENT DE LA PROGRAMMATION CANADIENNE

Les dernières innovations technologiques peuvent ouvrir à l'ensemble de l'industrie de la production d'émissions des perspectives intéressantes. À cette fin, on créera bientôt le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes qui sera destiné aux sociétés de production et aux producteurs indépendants. Administré par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, le Fonds verra ses crédits passer de 35 millions de dollars au cours de la première année complète d'exploitation, à 60 millions au bout de cinq ans.

### 3 POUVOIR D'ORIENTER LA POLITIQUE DU CRTC

Vu le rythme du progrès technique, le gouvernement doit être en mesure d'adapter rapidement sa politique de radiotélédiffusion aux possibilités et défis qui se présentent. Or, presque toutes les administrations provinciales, le président du CRTC, l'industrie de la radiotélédiffusion et le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale semblent convenir de la nécessité d'autoriser le gouvernement fédéral à donner au CRTC des directives touchant des questions de politique générale, sous réserve de restrictions et de procédures appropriées. L'on mettrait par ailleurs en œuvre des mécanismes permettant au public de se prononcer. Les questions intéressant la teneur des émissions demeureront la responsabilité du radiotélédiffuseur, qui continuera à relever du CRTC en matière de réglementation et de surveillance.

### 4 SUPPRESSION, POUR LES PARTICULIERS, DES EXIGENCES CONCERNANT LES STATIONS RÉCEPTRICES

Bon nombre de Canadiens des régions rurales et éloignées n'ont pas accès à l'éventail toujours plus vaste d'émissions dont bénéficient leurs concitoyens des régions câblées. Le recours aux satellites offre des possibilités certaines de corriger ce déséquilibre. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a décidé d'abolir pour les particuliers - et quelques établissements commerciaux - l'obligation de la licence exigée par la Loi sur la radio pour l'exploitation de stations réceptrices au sol (antennes paraboliques), en autant que les émissions ainsi captées ne font pas l'objet d'une diffusion extérieure. Les exigences touchant la délivrance de licences aux systèmes à antenne collective ont également été adoucies. Soulignons toutefois que les intéressés pourraient devoir obtenir l'accord des entreprises qui les diffusent.

## CONSULTATIONS

Compte tenu de ces nouveaux impératifs, il faudra adopter d'autres mesures susceptibles de renforcer la position culturelle, sociale et économique du Canada. Au cours des prochains mois, nous solliciterons l'avis du public à ce sujet.

## LES PROCHAINES ÉTAPES

Le nouvel environnement exigera par ailleurs une révision constante des lois et règlements régissant la radiotélédiffusion publique et privée au Canada. Face aux différents fronts sur lesquels il nous faut attaquer, les mesures suivantes, qui seront revues suite aux discussions publiques, seront intégrées à la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion.

### Le front

#### « secteur privé »

Veiller à ce que ce secteur contribue davantage à accroître la qualité et la quantité des émissions canadiennes. Étant donné que l'industrie pourra compter sur des crédits supplémentaires et l'appui des pouvoirs publics pour devenir plus compétitive, faire en sorte qu'elle donne un rendement accru, notamment sur le plan des émissions canadiennes offertes par les services existants et futurs.

### Le front

#### « radiotélédiffusion en français »

Accroître et étendre les services de radiotélédiffusion et de programmation en français tant au Québec que dans les autres régions du Canada, tout en renforçant l'industrie indépendante de la production d'émissions en cette langue. Tout spécialement, favoriser l'exportation de ses réalisations. Entreprendre des pourparlers avec le gouvernement français pour étendre aux productions télévisuelles les accords relatifs aux longs métrages, et discuter avec d'autres pays francophones des possibilités de coproduction. Favoriser, dans un esprit de réciprocité, l'importation d'émissions et de films en français produits à l'étranger. Étudier l'opportunité de créer un deuxième réseau privé français au Québec. Étendre les services canadiens et étrangers de programmation française aux Francophones hors Québec.

### Le front

#### « exportation »

Établir des mécanismes de commercialisation, à l'échelle internationale, des émissions de télévision canadiennes, françaises et anglaises. Parmi les mesures envisagées, signalons la négociation - le cas échéant - d'accords de coproduction avec d'autres pays et la modification des ententes en vigueur afin d'y inclure la programmation télévisuelle.

### Le front

#### « pan-Canada »

Intensifier nos efforts en vue d'équilibrer les services de radiotélédiffusion offerts partout au Canada, en ayant recours à toutes les techniques de distribution disponibles, y compris les réseaux hyperfréquence et les satellites canadiens.

### Le front

#### « premiers arrivés ... »

Faire en sorte que les services de radiotélédiffusion accessibles aux Autochtones correspondent à leurs exigences en matière linguistique et culturelle.

### Le front

#### « réforme de la réglementation »

Veiller à l'adoption d'un cadre réglementaire souple qui tienne compte des techniques nouvelles, notamment en ce qui concerne les exigences changeantes en matière de teneur canadienne, l'étalement des services de télédistribution et l'élargissement des règles sur la diffusion prioritaire des services télédiffusés, afin d'y inclure les services satellisés.

### Le front

#### « mesures législatives »

Réviser la législation, notamment pour s'assurer que les objectifs du Parlement en matière de radiotélédiffusion tiennent compte des mutations technologiques. Permettre au CRTC d'exiger des télédiffuseurs qu'ils louent des canaux aux prestataires de nouveaux services de programmation et hors programmation, à des prix justes et raisonnables. Revoir les dispositions de la Loi afin d'en arriver à une simplification du processus réglementaire.

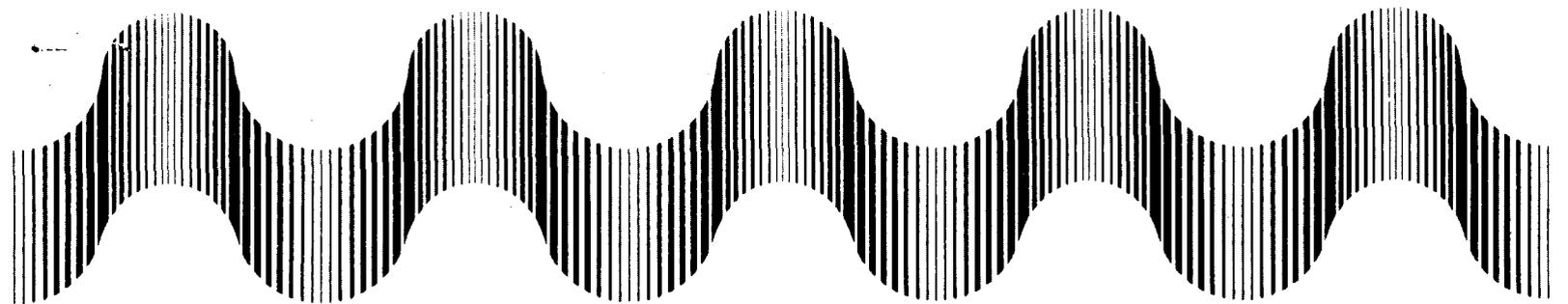
### Le front

#### « Radio-Canada »

Assurer le rendement accru du secteur public de la radiotélédiffusion, qui est l'un des éléments essentiels d'un système authentiquement canadien. Entreprendre une étude fondamentale du rôle de la Société pour que sa programmation soit adaptée aux réalités de l'heure. On insistera tout spécialement sur la nécessité pour Radio-Canada de veiller à accroître la teneur canadienne de ses programmes et de recourir davantage aux réalisations des producteurs canadiens indépendants.

Les technologies de pointe multiplient à la fois le nombre et le rayonnement des signaux de radio et de télévision captables au Canada, d'où qu'ils nous proviennent. Malgré leurs promesses de retombées intéressantes et multiples, ces innovations risquent de miner notre vie culturelle et de saper les fondements mêmes de notre système de radiotélédiffusion. Nous devons agir dès maintenant afin d'assurer le maintien et l'accroissement de la présence canadienne dans ces nouveaux services. Il importe également de faire le nécessaire pour intensifier la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion. Une nouvelle politique, vraiment conçue en fonction des réalités techniques présentes et prévisibles, permettra aux Canadiens d'avoir accès non seulement à une gamme plus étendue d'émissions mais aussi, et de façon soutenue, à une programmation reflétant nos valeurs culturelles.





**À VERIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION**

**NOUVELLE STRATÉGIE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION POUR LE CANADA**

**NOTES POUR UNE ALLOCATION PRONONCÉE PAR**

**L'HONORABLE FRANCIS FOX,**

**MINISTRE DES COMMUNICATIONS,**

**DEVANT LA TRIBUNE DE LA PRESSE PARLEMENTAIRE**

**ÉDIFICE NATIONAL DE LA PRESSE, OTTAWA**

**LE 1 MARS 1983**



**Government of Canada  
Department of Communications**

**Information Services  
300 Slater Street  
Ottawa K1A 0C8  
(613) 995-8185**

**Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications**

**Services d'information  
300, rue Slater  
Ottawa K1A 0C8  
(613) 995-8185**

J'AI LE GRAND PLAISIR DE FAIRE AUJOURD'HUI UNE DÉCLARATION SUR UN SUJET QUI TOUCHE DE PRÈS CHACUN DES CANADIENS : LA NOUVELLE STRATÉGIE DE RADIOTÉLÉDIFFUSION POUR LE CANADA. LES DOCUMENTS QUE VOUS AVEZ DEVANT VOUS MARQUENT UN TOURNANT DÉCISIF POUR LA RADIOTÉLÉDIFFUSION AU CANADA. COMME VOUS POURREZ LE CONSTATER, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A APPROUVÉ QUATRE GRANDS PRINCIPES ET PROPOSÉ D'IMPORTANTES INITIATIVES QUI TRANSFORMERONT D'UNE MANIÈRE SPECTACULAIRE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION AU CANADA.

LES MESURES ADOPTÉES PERMETTRONT AUX CANADIENS DE TIRER LE MEILLEUR PARTI DES DERNIERS PERFECTIONNEMENTS EN RADIOTÉLÉDIFFUSION, EN CÂBLODISTRIBUTION ET EN TÉLÉCOMMUNICATION PAR SATELLITE. ELLES LEUR GARANTIRONT UN MEILLEUR CHOIX D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION DE TOUS GENRES, CE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES ET DANS TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA. CES MESURES AIDERONT L'INDUSTRIE CANADIENNE À PRODUIRE UN PLUS GRAND NOMBRE D'ÉMISSIONS DE MEILLEURE QUALITÉ ET QUI TÉMOIGNENT DES VALEURS CULTURELLES DU CANADA. ELLES FERONT EN SORTE QUE LES CÂBLODISTRIBUTEURS ET LES RADIOTÉLÉDIFFUSEURS OFFRIRONT À LEURS AUDITOIRES LES MEILLEURES ÉMISSIONS PROVENANT DU CANADA ET DE PARTOUT DANS LE MONDE.

GRÂCE À CES NOUVELLES POLITIQUES, IL SERA POSSIBLE POUR UN PARTICULIER DE POSSÉDER SA PROPRE STATION TERRIENNE, OU ENCORE DE CHOISIR PARMIS LES NOMBREUX NOUVEAUX CANAUX ET SERVICES SPÉCIALISÉS ASSURÉS PAR LA CÂBLODISTRIBUTION. DE PLUS, LE GOUVERNEMENT DU CANADA, SERA HABILITÉ À DONNER DES DIRECTIVES GÉNÉRALES AU CONSEIL DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES, DE SORTE QUE LE CONSEIL PUISSE MIEUX FAIRE FACE À L'ÉVOLUTION DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION DANS LES ANNÉES 80.

BREF, J'ESTIME QUE NOUS AVONS JETÉ LES BASES DU SYSTÈME DE RADIOTÉLÉDIFFUSION PARMIS LES PLUS DYNAMIQUES AU MONDE.

LES MESURES ADOPTÉES SONT LE FRUIT DE PLUSIEURS MOIS DE DÉLIBÉRATIONS AU SEIN DU GOUVERNEMENT ET DE CONSULTATIONS AVEC TOUS LES SECTEURS DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION. NOUS AVONS AUSSI PRÊTÉ ATTENTION AUX MILLIERS D'HOMMES ET DE FEMMES QUI ONT EXPRIMÉ LEURS AVIS À CE SUJET, PAR LA VOIE DE LETTRES ADRESSÉES À LEUR DÉPUTÉ, AUX RÉDACTEURS EN CHEF DES QUOTIDIENS DU CANADA, OU À MOI-MÊME, OU ENCORE DANS LES COMMUNICATIONS ADRESSÉES AU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE CULTURELLE FÉDÉRALE.

LA STRATÉGIE QUE NOUS RENDONS PUBLIQUE AUJOURD'HUI COMPORTE DEUX VOLETS. LE PREMIER CONSISTE EN QUATRE IMPORTANTS PRINCIPES QUI MÉRITENT SANS CONTREDIT UNE ATTENTION IMMÉDIATE QUI CONSTITUE MAINTENANT UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE FORMELLE. LE SECOND VOLET CONSISTE EN HUIT ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES SUR LESQUELS SERONT FONDÉES LES POLITIQUES QUE NOUS ÉLABORERONS AU COURS DES MOIS À VENIR EN CONSULTATION AVEC LE PARLEMENT ET LE PEUPLE DU CANADA.

LES ÉCHANGES QUE NOUS AVONS EUS ONT NETTEMENT FAIT RESSORTIR CERTAINS PRINCIPES FONDAMENTAUX. LE PREMIER, C'EST QUE LES CANADIENS SE SOUCIENT BEAUCOUP DE LA QUALITÉ DE LEUR SYSTÈME DE RADIOTÉLÉDIFFUSION. EN EFFET, NOUS COMPTONS SUR LA RADIOTÉLÉDIFFUSION POUR DÉCOUVRIR LE MONDE ET POUR APPRENDRE À NOUS CONNAÎTRE COMME PEUPLE. LA TÉLÉVISION ET LA RADIO FORMENT EN EFFET LES SYSTÈMES NERVEUX DU CANADA. C'EST PAR LEUR ENTREMISE QUE NOUS PARTAGEONS NOS JOIES ET NOS PEINES MUTUELLES. NOUS COMPTONS SUR LA TÉLÉVISION ET SUR LA RADIO POUR NOS ÉCHANGES POLITIQUES, L'EXPRESSION DE NOS VALEURS ET DE NOS EXPÉRIENCES ARTISTIQUES ET CULTURELLES, NOTRE DIVERTISSEMENT, NOTRE INFORMATION ET NOTRE ÉDIFICATION PERSONNELLE. NOUS COMPTONS QUE LES ONDES PUBLIQUES SERONT UTILISÉES AVEC LE PLUS DE DISCERNEMENT POSSIBLE ET QU'ELLES NOUS APPORTERONT UNE VASTE GAMME D'ÉMISSIONS ET DE SERVICES CONFORMES À NOS INTÉRÊTS, Y COMPRIS LES MEILLEURES RÉALISATIONS DU MONDE.

LE DEUXIÈME PRINCIPE, C'EST QU'IL EST POSSIBLE DE CANALISER LA VAGUE DES PROGRÈS TECHNIQUES, MAIS NON DE L'ARRÊTER. DEPUIS SES DÉBUTS, LE SYSTÈME DE RADIOTÉLÉDIFFUSION DU CANADA S'APPUIE SUR LE FAIT QU'IL FAUT TOUJOURS ACCORDER UNE TRÈS GRANDE PLACE AUX TALENTS ET AUX POINTS DE VUE CANADIENS. NOUS Y SOMMES PARVENUS EN ÉLABORANT DES RÈGLEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ ET LE CONTENU DE NOS SERVICES DE NATURE À EMPÊCHER QUE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION CANADIENNE SOIT INDÛMENT DOMINÉE PAR LES ÉTRANGERS. AUJOURD'HUI, DEVANT LA CROISSANCE EFFRÉNÉE DE LA DISTRIBUTION D'ÉMISSIONS PAR SATELLITE, LES FRONTIÈRES NE SUFFISENT PLUS. MÊME SI NOUS LE VOULIONS, JAMAIS NOUS NE POURRIONS CONSTRUIRE DES MURS SUFFISAMMENT ÉLEVÉS POUR ENDIGUER UNE INONDATION QUI NOUS VIENT DU CIEL.

COMME TROISIÈME PRINCIPE, IL Y A LES IMPÉRATIFS DU MARCHÉ. LES PRODUCTEURS D'ÉMISSIONS ET LES RADIOTÉLÉDIFFUSEURS NE PEUVENT PAS SURVIVRE DANS LE MARCHÉ DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION D'AUJOURD'HUI, DE PLUS EN PLUS MORCELÉ, À MOINS D'OFFRIR À LEURS AUDITOIRES DES ÉMISSIONS DIVERTISSANTES DE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE. MAIS PAREILLES ÉMISSIONS COÛTENT CHER ET NOTRE MARCHÉ DOMESTIQUE PLUTÔT RESTREINT FOURNIT MOINS DE REVENUS À CONSACRER À LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS QUE LES VASTES MARCHÉS DES PRODUCTEURS ÉTRANGERS. DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT SERONT DÉVELOPPÉES AFIN QUE LES PRODUCTEURS D'ÉMISSIONS CANADIENNES SOUTIENNENT MIEUX LA CONCURRENCE MONDIALE.

ÉTANT DONNÉ L'IMPORTANCE QUE LE PUBLIC ACCORDE À LA QUALITÉ DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION AU CANADA, LES PROGRÈS TECHNIQUES INOUI ET L'APPARITION D'UN MARCHÉ MONDIAL POUR LES ÉMISSIONS DE QUALITÉ, IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE LE CANADA DOIT ADOPTER DES MESURES FAVORABLES À LA RÉALISATION D'ÉMISSIONS QUI SE DISTINGUENT À L'ÉCHELLE MONDIALE. PLUTÔT QUE D'ÉTABLIR DES BARRIÈRES POUR SE PROTÉGER DES INFLUENCES ÉTRANGÈRES, NOUS AIMERIONS QUE LE CANADA SE DOTE DE MOYENS DE SE FAIRE VALOIR PARTOUT DANS LE MONDE. LES POLITIQUES QUE NOUS ANNONÇONS AUJOURD'HUI CRÉERONT UN CLIMAT PROPICE À LA RÉALISATION D'ÉMISSIONS CANADIENNES DE NATURE À RÉPONDRE NON SEULEMENT AUX BESOINS DES CANADIENS, MAIS AUSSI À LA DEMANDE CROISSANTE DE PRODUCTIONS TÉLÉVISUELLES DE QUALITÉ EXPRIMÉE PAR LES INDUSTRIES DE RADIOTÉLÉDIFFUSION ÉTRANGÈRES.

VOILA POURQUOI NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PROCÉDER DÈS MAINTENANT À LA MISE EN OEUVRE DES QUATRE PRINCIPES SUIVANTS :

PREMIÈREMENT, ÉLARGIR L'ÉVENTAIL DE LA PROGRAMMATION.

NOUS CROYONS QUE LES CANADIENS DEVRAIENT AVOIR ACCÈS À UNE VASTE GAMME D'ÉMISSIONS TRANSMISES PAR SATELLITE DEPUIS TOUS LES POINTS DU GLOBE. ILS DEVRAIENT AUSSI AVOIR ACCÈS À UN ÉVENTAIL DE SERVICES D'ÉMISSIONS CANADIENS ET AUX NOUVEAUX SERVICES SPÉCIALISÉS COMME LE TÉLIDON. GRÂCE À LA PRÉVOYANCE DU GOUVERNEMENT ET DU SECTEUR PRIVÉ DURANT LES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES, LE CANADA EST AUJOURD'HUI DOTÉ DU RÉSEAU DE CÂBLODISTRIBUTION LE PLUS PUISSANT ET LE PLUS PERFECTIONNÉ AU MONDE. NOUS NOUS APPUYONS MAINTENANT SUR CE RÉSEAU ET SUR NOS TECHNIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR SATELLITE POUR AUGMENTER LE PUBLIC ET LES REVENUS DU SYSTÈME DE RADIOTÉLÉDIFFUSION DU CANADA ET POUR NOUS ASSURER UN MODE PERMANENT DE DIFFUSION DES RÉALISATIONS CANADIENNES.

LA CÂBLODISTRIBUTION, QUI FAIT APPEL AUX SATELLITES ET AUX ONDES HERTZIENNES, CONSTITUE LE MOYEN LE PLUS EFFICACE D'ACCROÎTRE SENSIBLEMENT L'ÉVENTAIL DES CHOIX OFFERT À LA MAJEURE PARTIE DE LA POPULATION DU CANADA, TOUT EN ASSURANT QUE LE SYSTÈME DE RADIOTÉLÉDIFFUSION DEMEURE PROPREMENT CANADIEN. CONFORMÉMENT À NOTRE STRATÉGIE, TOUTE LA GAMME DES NOUVEAUX SERVICES CANADIENS ET DE NOMBREUX SERVICES ÉTRANGERS SERONT GROUPÉS EN FONCTION DES BESOINS DE LA CLIENTÈLE ET TRANSMIS PAR CÂBLE, EN PLUS DES SERVICES CONVENTIONNELS DE RADIOTÉLÉDIFFUSION.

DEUXIÈMEMENT, CONSOLIDER LA PROGRAMMATION CANADIENNE.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ÉTABLIRA UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS CANADIENNES, DESTINÉ À VENIR EN AIDE AUX SOCIÉTÉS PRIVÉES DANS LE DOMAINE AINSI QU'AUX PRODUCTEURS TRAVAILLANT À LEUR PROPRE COMPTE. GÉRÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE, LE FONDS SERA D'UNE VALEUR DE 35 MILLIONS DE DOLLARS DURANT LA PREMIÈRE ANNÉE COMPLÈTE D'EXPLOITATION ET PASSERA À 60 MILLIONS CINQ ANS PLUS TARD. LA CRÉATION D'UN

NOMBRE GRANDISSANT DE SYSTÈMES DE CÂBLODISTRIBUTION ET DE RADIOTÉLÉDIFFUSION À L'ÉCHELLE MONDIALE A ENGENDRÉ DANS PRATIQUÉMENT TOUS LES PAYS UNE TRÈS FORTE DEMANDE D'ÉMISSIONS NOUVELLES, QUI NE CESSE D'AUGMENTER D'AILLEURS. CE DÉSIR ARDENT DE NOUVEAU CONTENU CRÉE POUR LES PRODUCTEURS CANADIENS DES DÉBOUCHÉS PROMETTEURS.

AU CANADA, LES NOUVELLES ÉMISSIONS CONTRIBUERONT À RÉTABLIR UN SÉRIEUX DÉSÉQUILIBRE DANS LES HABITUDES DES TÉLÉSPECTATEURS CANADIENS. À L'HEURE ACTUELLE, SEULEMENT CINQ POUR CENT DES ÉMISSIONS DRAMATIQUES PRÉSENTÉES DURANT LES HEURES DE FORTE ÉCOUTE EN DÉBUT DE SOIRÉE SONT D'ORIGINE CANADIENNE. PAR AILLEURS, LES ÉMISSIONS CANADIENNES POUR ENFANTS SONT NETTEMENT INSUFFISANTES.

LE SUCCÈS QU'ONT CONNU DES ÉMISSIONS CANADIENNES TELLES EMPIRE INC., DUPLESSIS ET FRAGGLE ROCK, QUI A SUSCITÉ L'INTÉRÊT DE PLUS DE DEUX MILLIONS DE TÉLÉSPECTATEURS, DÉMONTRE QUE LES CANADIENS SONT DISPOSÉS À REGARDER LES PRODUCTIONS CANADIENNES DE QUALITÉ QUI LEUR SONT OFFERTES. LE SUCCÈS REMPORTE PAR CERTAINS LONGS MÉTRAGES CANADIENS SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES - LES VENTES AU GUICHET ONT FRANCHI LE CAP DES 200 MILLIONS DE DOLLARS L'AN PASSÉ - PROUVE QUE LE CANADA PEUT PRODUIRE DES RÉALISATIONS DE QUALITÉ ET D'INTÉRÊT UNIVERSEL.

TROISIÈMEMENT, DONNER DES DIRECTIVES GÉNÉRALES AU CONSEIL DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES.

IL EST ESSENTIEL QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA SOIT EN MESURE DE RAJUSTER SANS DÉLAI SES LIGNES DE CONDUITE EN MATIÈRE DE RADIOTÉLÉDIFFUSION POUR RELEVER LES DÉFIS QUI SE PRÉSENTENT, VU LA RAPIDITÉ DES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES. LA PLUPART DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX, DES ORGANISMES FÉDÉRAUX ET DES MEMBRES DE L'INDUSTRIE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION S'ENTENDENT POUR DIRE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DEVRAIT POUVOIR DONNER DES DIRECTIVES AU CRTC SUR DES QUESTIONS DE PRINCIPE, À CONDITION DE RESPECTER CERTAINES GARANTIES ET PROCÉDURES. LORSQUE LE GOUVERNEMENT ÉTABLIRA CE POUVOIR, IL VEILLERA À LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES DE CONSULTATION PUBLIQUE. TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU CONTENU DES ÉMISSIONS DEMEURERONT LA RESPONSABILITÉ DES RADIOTÉLÉDIFFUSEURS ASSUJETTIS À LA RÉGLEMENTATION ET À LA SURVEILLANCE DU CRTC.

QUATRIÈMEMENT, ASSOULPIR LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LA PROPRIÉTÉ DES ANTENNES PARABOLIQUES.

DE NOMBREUX HABITANTS DES RÉGIONS RURALES ET ÉLOIGNÉES DU CANADA NE PEUVENT PAS CAPTER LE CHOIX ÉLARGI D'ÉMISSIONS OFFERTES À LA MAJORITÉ DES CANADIENS DANS LES TERRITOIRES DESSERVIS PAR LES CÂBLODISTRIBUTEURS. GRÂCE AUX SATELLITES, IL EST MAINTENANT POSSIBLE DE RÉTABLIR CE DÉSÉQUILIBRE. J'AI DONC CONVENU QUE LES PARTICULIERS, DE MÊME QUE CERTAINES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX TELS LES DÉBITS DE BOISSONS ET LES BOÎTES DE NUIT QUI PRÉSENTENT DES ÉMISSIONS CAPTÉES PAR SATELLITE SANS TOUTEFOIS LES DISTRIBUER, NE SERONT PLUS OBLIGÉS D'ÊTRE TITULAIRES D'UNE LICENCE AUX TERMES DE LA LOI SUR LA RADIO. NOUS MODIFIERONS ÉGALEMENT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE LICENCE POUR CE QUI EST DES SYSTÈMES À ANTENNE COLLECTIVE, TELS CEUX UTILISÉS PAR CERTAINS IMMEUBLES À APPARTEMENTS. IL EST À PRÉVOIR QUE CETTE NOUVELLE POLITIQUE AUGMENTERA LA DEMANDE DE STATIONS TERRIENNES, CE QUI AURA POUR EFFET D'EN RENDRE LE COÛT ABORDABLE POUR LES CANADIENS QUI AUTREMENT NE REÇOIVENT AUCUN SERVICE.

EN PLUS DE CES QUATRE PRINCIPES, NOUS PROPOSONS HUIT SÉRIES DE MESURES IMPORTANTES DESTINÉES À CONSOLIDER L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION ET À ACCROÎTRE LA QUALITÉ ET LE NOMBRE DES SERVICES OFFERTS DANS TOUTES LES RÉGIONS. CES SÉRIES DE MESURES, QUE JE DÉSIRES SOUMETTRE À L'ÉTUDE DES CANADIENS, SONT LES SUIVANTES :

LA PREMIÈRE : IL S'AGIT DE MESURES D'ENCOURAGEMENT POUR LE SECTEUR PRIVÉ VISANT À ÉTENDRE LES RESPONSABILITÉS DE L'INDUSTRIE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION ET À L'APPUYER DANS LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS CANADIENNES DE QUALITÉ.

LA DEUXIÈME : DES MESURES FAVORISANT LA RADIOTÉLÉDIFFUSION EN LANGUE FRANÇAISE, VISANT À AMÉLIORER ET À ACCROÎTRE LES SERVICES FRANÇAIS DE RADIOTÉLÉDIFFUSION OFFERTS AU QUÉBEC ET DANS L'ENSEMBLE DU CANADA, TOUT EN FORTIFIANT L'INDUSTRIE DE LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS EN LANGUE FRANÇAISE.

LA TROISIÈME : DES MESURES FAVORABLES À L'EXPORTATION, VISANT À ENCOURAGER LA MISE EN MARCHÉ DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION CANADIENNES EN LANGUES FRANÇAISE ET ANGLAISE À L'ÉCHELLE MONDIALE. PLUSIEURS INITIATIVES CONNEXES SONT POSSIBLES, NOTAMMENT LA NÉGOCIATION D'ENTENTES DE COPRODUCTION AVEC D'AUTRES PAYS ET L'ÉLARGISSEMENT DE LA PORTÉE DES ENTENTES ACTUELLES DE COPRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE POUR QU'ELLES ENGLOBENT LA TÉLÉVISION.

LA QUATRIÈME : DES MESURES PROPRES À ÉQUILIBRER LES SERVICES DE RADIOTÉLÉDIFFUSION OFFERTS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA, À L'AIDE DE TOUTES LES TECHNIQUES DISPONIBLES, Y COMPRIS LES SATELLITES CANADIENS DE TÉLÉCOMMUNICATION.

LA CINQUIÈME : DES MESURES VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS DES AUTOCHTONES DÉSIRES D'OBTENIR DANS LEUR LANGUE DES SERVICES DE RADIOTÉLÉDIFFUSION QUI REFLÈTENT LEURS CULTURES.

LA SIXIÈME : DES MESURES PROPRES À ÉTABLIR UN CLIMAT DE RÉGLEMENTATION PLUS SOUPLE ET RATIONALISÉ QUI S'HARMONISE AVEC LES TECHNIQUES DE POINTE. ON TIENDRA COMPTE EN PARTICULIER DU CONTENU CANADIEN NÉCESSAIRE, DU GROUPEMENT DES DIVERS SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION ET DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA PORTÉE DES RÈGLES ACCORDANT LA PRIORITÉ À LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE, DE MANIÈRE À INCLURE LES SERVICES TRANSMIS PAR SATELLITE.

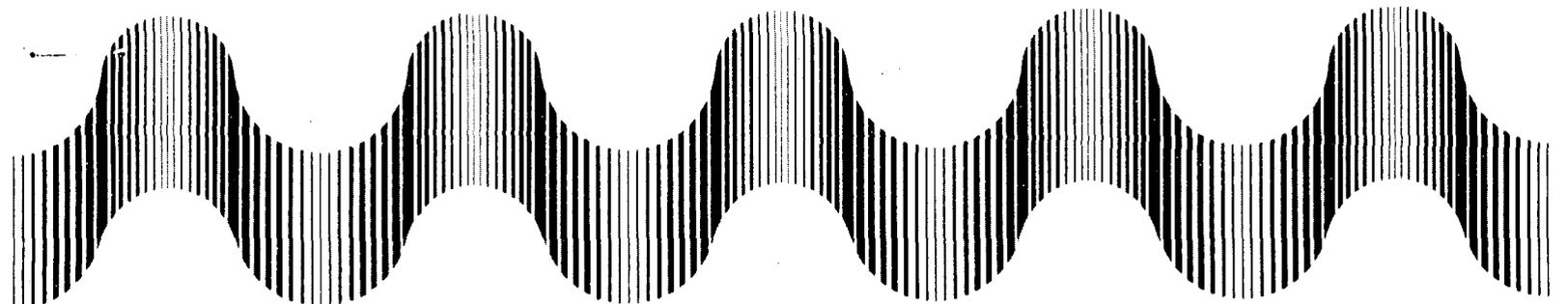
LA SEPTIÈME : DES MESURES À CARACTÈRE LÉGISLATIF, VISANT À MODIFIER LES LOIS ET RÈGLEMENTS RÉGISSANT LA RADIOTÉLÉDIFFUSION CANADIENNE DE FAÇON QUE LES OBJECTIFS STATUTAIRES DU PARLEMENT TIENNENT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES.

LA HUITIÈME : DES MESURES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, AFIN QUE L'ON PROCÈDE À UNE ÉTUDE APPROFONDIE DU RÔLE DE RADIO-CANADA DE MANIÈRE À S'ASSURER QUE LES SERVICES D'ÉMISSIONS ET AUTRES OFFERTS PAR CETTE SOCIÉTÉ S'INSCRIVENT DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION ET DANS LE RÔLE PRIMORDIAL QU'ELLE EST APPELÉE À JOUER DANS LE SYSTÈME CANADIEN DE RADIOTÉLÉDIFFUSION.

COMME VOUS POUVEZ LE CONSTATER, IL RESTE ENCORE BIEN DES DÉFIS À RELEVER ET DE NOMBREUSES QUESTIONS À RÉSOUDRE. À ELLES SEULES, LES QUATRE NOUVELLES POLITIQUES QUE J'AI ANNONCÉES AUJOURD'HUI TRANSFORMERONT CONSIDÉRABLEMENT LA RADIOTÉLÉDIFFUSION AU CANADA. IL Y A CEPENDANT BEAUCOUP À FAIRE POUR GARANTIR QUE L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION SAISIRA LES DÉBOUCHÉS QUE PRÉSENTERONT LES ANNÉES 80. AU COURS DES DISCUSSIONS ET DU DÉBAT QUI S'ENSUIVront DANS LES MÉDIAS COMME AU PARLEMENT, J'AI BON ESPOIR QUE NOUS PARVIENDRONS À TROUVER DES SOLUTIONS AUDACIEUSES ET PRATIQUES DE NATURE À CONSOLIDER CETTE INSTITUTION D'IMPORTANCE CAPITALE POUR LE CANADA.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.

DI-83-05



# NEWS RELEASE COMMUNIQUÉ

M. Fox annonce la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion:  
le choix des émissions est élargi et la programmation canadienne renforcée

Ottawa, le 1<sup>er</sup> mars 1983 -- Le ministre des Communications, M. Francis Fox, a annoncé aujourd'hui les grandes lignes de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion qui permettra au système canadien de radiotélédiffusion de répondre aux impératifs de la technologie et de la programmation des années 1980 et 1990.

M. Fox a déclaré que la Stratégie comprend quatre grandes politiques :

- 1) encourager l'élargissement du choix des émissions diffusées principalement par systèmes de télédistribution et par satellite;
- 2) renforcer la programmation canadienne en établissant un fonds de développement à l'intention des sociétés de production privées et des producteurs indépendants;
- 3) solliciter l'accord du Parlement afin d'autoriser le Cabinet à émettre des directives générales au CRTC;
- 4) supprimer, pour les particuliers et certaines catégories d'établissements commerciaux, la nécessité d'obtenir une licence pour l'utilisation des stations terriennes de réception (antennes paraboliques) ainsi que pour l'exploitation des systèmes de télévision à antenne collective (STAC) autorisés par le CRTC.

.../2



Government of Canada  
Department of Communications

Information Services  
300 Slater Street  
Ottawa K1A 0C8  
(613) 995-8185

Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

Services d'information  
300, rue Slater  
Ottawa K1A 0C8  
(613) 995-8185

"Le temps presse et nous devons saisir les occasions qui se présentent au Canada, a déclaré M. Fox. La Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion préconise des mesures destinées à préserver, voire à accroître, la participation canadienne à la distribution de nouveaux services de programmation; intensifier la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion en matière de production et de diffusion; et permettre aux Canadiens d'avoir accès non seulement à une gamme plus étendue d'émissions mais aussi, et de façon soutenue, à une programmation reflétant nos valeurs culturelles."

Au cours d'une conférence de presse tenue aujourd'hui à Ottawa, M. Fox a exposé les quatre principales mesures de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion.

#### 1) Élargissement du choix des émissions

Les Canadiens auront accès, principalement au moyen des systèmes de télé-distribution, à une vaste gamme d'émissions satellisées provenant des quatre coins du globe, ainsi qu'à un éventail complet de services de programmation canadienne.

En tant que moyen le plus favorable de fournir les nouveaux services à la plupart des Canadiens, les systèmes de télédistribution permettront -- par le biais de signaux captés par voie hertzienne ou par satellite -- de mettre à la portée de tous les Canadiens une véritable "révolution de l'information". Les télédistributeurs doivent dispenser les nouveaux services canadiens et étrangers à titre de services "étagés" facultatifs. Ils seront également encouragés à offrir au public toute une gamme de services hors programmation -- vidéotex, banques de données, télé-alarme, lecture de compteurs et alertes médicales.

Les radiotélédiffuseurs seront incités à jouer un rôle capital en tant que fournisseurs de nouveaux services de programmation canadienne auprès des télé-distributeurs.

2) Enrichissement de la programmation canadienne.

Le gouvernement créera, à l'intention des sociétés de production privées et des producteurs indépendants, le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes. Administré par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), ce Fonds passera de 35 millions de dollars, au cours de la première année complète d'exploitation, à 60 millions au bout de cinq ans.

Au moins la moitié des subventions sera consacrée à des émissions programmées par des radiotélédiffuseurs privés, alors que le reste sera accordé aux productions présentées par la Société Radio-Canada. Les producteurs admissibles à ces subventions doivent conclure une entente avec un radiotélédiffuseur public ou privé, prévoyant la diffusion de l'émission dans les deux ans suivant sa production.

Pour chaque dollar provenant du Fonds, le producteur doit en solliciter deux de d'autres sources.

Les catégories d'émissions admissibles au Fonds sont celles que les radio-télédiffuseurs canadiens n'ont pas traditionnellement diffusées en nombre suffisant, c'est-à-dire les émissions dramatiques, les émissions pour enfants et les programmes de variété. La SDICC devra en outre consacrer le tiers des subventions à des productions télévisuelles de langue française.

Pour ce qui est de la diffusion d'émissions canadiennes, la Stratégie prévoit que le système canadien de radiotélédiffusion doit offrir une quantité appréciable d'émissions canadiennes dans toutes les catégories, y compris les dramatiques, les émissions pour enfants et les programmes de variété; la Stratégie vise ainsi à ce que toutes les catégories de programmation offrent un contenu réellement canadien.

### 3) Pouvoir d'orienter la politique du CRTC

Pour lui permettre d'adapter rapidement ses politiques à l'évolution rapide du secteur de la radiotélédiffusion, le gouvernement sollicitera l'accord du Parlement afin de donner pouvoir au Cabinet d'émettre des directives au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sous réserve de restrictions et de procédures appropriées.

Ces directives porteraient exclusivement sur des questions de politique générale, mais le public serait d'abord consulté avant leur mise en vigueur.

Les secteurs suivants seraient exclus du pouvoir de direction du Cabinet : la délivrance, la modification ou le renouvellement de licences de radiotélédiffusion; le contenu spécifique de la programmation; la liberté d'expression; et les frais exigés pour les services ou les installations de radiotélédiffusion.

### 4) Suppression des exigences concernant les antennes paraboliques

Les particuliers ne seront plus obligés d'obtenir une licence pour capter, au moyen de terminaux récepteurs télévisuels (TRT) -- antennes paraboliques --, des émissions de radio et de télévision transmises par satellite.

Certaines catégories d'établissements commerciaux, par exemple les bars et les hôtels, seront désormais exemptés de se procurer une licence en vertu de la Loi sur la radio à condition que les signaux ainsi captés ne soient pas redistribués.

Les immeubles à appartements, les condominiums, les hôtels et les motels dotés de systèmes de télévision à antenne collective (STAC) seront autorisés à exploiter un TRT sans licence pourvu que le CRTC ait déjà approuvé la diffusion des signaux satellisés. Ainsi, le CRTC pourra étudier les demandes d'exploitants de STAC et autoriser la réception de certains signaux satellisés s'il estime que les télédistributeurs et les radiodiffuseurs locaux n'en subiront pas de préjudices importants.

Le Ministre a souligné que les propriétaires de TRT -- antennes paraboliques -- devront peut-être obtenir l'autorisation des entreprises émettrices pour recevoir certaines émissions transmises par satellite et que cet accord pourra être sujet à une entente contractuelle.

Les satellites sont de plus en plus utilisés pour acheminer des signaux éloignés aux télédistributeurs et aux régions mal desservies par le câble. La nouvelle politique favorisera en outre l'expansion des services par satellite aux petites collectivités et encouragera ainsi la demande en stations terriennes, ce qui réduira leur coût et les mettra à la portée des Canadiens qui ne peuvent être desservis autrement.

"Ces quatre mesures complémentaires constituent les bases de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion, a déclaré M. Fox. Il s'agit maintenant de la développer et d'en parfaire les détails. Dans les mois à venir, le gouvernement sollicitera l'avis du public sur un certain nombre d'autres mesures avant de les officialiser et de les intégrer à la Stratégie. Je propose donc l'examen de ces politiques."

- 1) Mettre en valeur le rôle des radiotélédiffuseurs privés et aider l'ensemble de l'industrie de la radiotélédiffusion à produire et à programmer des émissions canadiennes de qualité;
- 2) Accroître et étendre les services français de radiotélédiffusion et de programmation tant au Québec qu'ailleurs au Canada, tout en renforçant l'industrie privée de la production d'émissions françaises;
- 3) Établir, à l'échelle internationale, un plan de commercialisation des émissions de télévision canadiennes dans les deux langues officielles. Cette initiative préviendrait, entre autres mesures, la négociation d'accords de coproduction avec d'autres pays et la modification des ententes en vigueur afin d'y inclure la programmation télévisuelle;

- 4) Intensifier les efforts en vue d'équilibrer les services de radiotélédiffusion offerts partout au Canada en ayant recours à toutes les techniques de distribution disponibles, y compris les satellites canadiens;
- 5) Répondre aux besoins des Autochtones en leur offrant des services de radiotélédiffusion qui reflètent leurs langues et leurs cultures;
- 6) Adopter un cadre de réglementation assez souple pour prendre en compte, notamment, les exigences en matière de contenu canadien, l'offre de services télédiffusés étagés et la nécessité d'élargir (pour y inclure les services satellisés) les règles sur la diffusion prioritaire touchant la télédiffusion;
- 7) Réviser la législation afin que les objectifs en matière de radiotélédiffusion tiennent compte des mutations technologiques. Permettre au CRTC d'exiger des télédiffuseurs qu'ils louent des canaux aux prestataires de nouveaux services de programmation et hors programmation à des prix raisonnables. Revoir les dispositions de la Loi sur la radio et simplifier le processus réglementaire;
- 8) Assurer un rôle accru de la Société Radio-Canada, qui est l'un des éléments clé d'un système authentiquement canadien, et veiller à ce que sa programmation s'ajuste aux nouvelles réalités technologiques de la radiotélédiffusion. Insister spécialement sur la nécessité pour Radio-Canada d'accroître la teneur canadienne de ses programmes et de recourir davantage à des émissions de haute qualité réalisées par des producteurs canadiens indépendants.

"J'ai énoncé ces propositions en espérant qu'elles stimuleront les discussions publiques au sujet des objectifs à long terme de la radiotélédiffusion, a ajouté M. Fox. D'ailleurs, le rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale a déjà suscité les débats. J'ai bon espoir que le document que nous déposons aujourd'hui permettra d'axer les discussions sur les mesures à prendre afin qu'à partir des objectifs généraux largement acceptés nous puissions passer à l'action."

"Nous avons élaboré la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion après des études approfondies, notamment en discutant avec l'industrie. Ceci nous permettra d'ajuster et d'adapter la réalité technologique à la conjoncture culturelle, économique et sociale canadienne, a noté le Ministre. Il s'agit là d'une conception solide, étudiée et très réaliste du nouveau milieu électronique dans les années 1980."

"Dans le nouvel univers de la radiotélédiffusion, la multiplicité des choix et l'amélioration de notre compétitivité ne constituent non seulement nos meilleures armes, mais surtout les seules qui puissent nous permettre d'assurer la vitalité de notre vie culturelle et la rentabilité de notre système de radiotélédiffusion, a conclu M. Fox. Elles constituent l'ultime chance d'assurer le caractère authentiquement canadien de notre système."

Pour plus de renseignements,

Guy Verreault  
Relationniste  
Ottawa (Ontario)  
(613) 995-8185

Le 21 février 1983

PROTOCOLE D'ENTENTE  
CONCERNANT LA CRÉATION DU FONDS DE  
DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS CANADIENNES

Parties à l'entente

Le Ministre des Communications

et

la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

Objet du protocole

1. Le présent protocole d'entente est rédigé dans l'esprit de collaboration prévu au paragraphe 10(4) de la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), qui dispose que la Société doit, dans la plus grande mesure compatible avec l'exécution des fonctions que lui attribue la Loi, entrer en consultation et collaborer avec le gouvernement du Canada.
  
2. L'objet du présent protocole est de coucher par écrit les résultats des négociations menées entre le gouvernement du Canada et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC) sur les grands principes régissant l'utilisation de certains crédits versés au Compte d'avance du développement de l'industrie cinématographique canadienne, dans le Fonds du revenu consolidé; ces crédits supplémentaires sont consentis à la SDICC pour

que celle-ci puisse investir dans des productions télévisuelles canadiennes de haute qualité, plus précisément dans les catégories suivantes : dramatiques, émissions pour enfants et variétés. Dans le présent protocole, le terme " dramatique " sera utilisé au sens large pour désigner aussi bien les longs métrages et les comédies de situation que les séries d'aventure et les dramatiques proprement dites.

### Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion

3. Le gouvernement du Canada a rendu publique et déposé au Parlement la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion (" la Stratégie "). Celle-ci fait ressortir l'insuffisance de productions vidéo et cinématographiques qu'on observe depuis toujours au Canada dans trois catégories d'émissions : les dramatiques, les émissions pour enfants et les variétés.

4. Afin de combler ces lacunes, la Stratégie prévoit la création du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes (" le Fonds "), destiné à faciliter le financement de la production d'émissions par le secteur privé. La Stratégie confie la gestion du Fonds à la SDICC, dont l'action doit être compatible avec l'exécution des fonctions que lui confie la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Plus précisément, la Société doit, dans l'exercice de cette responsabilité, conserver son indépendance de jugement dans le choix des projets à financer, de façon à insuffler le maximum de vigueur à l'industrie canadienne de la production d'émissions et d'en stimuler la créativité.

Résultats des consultations

5. À l'issue d'une série de pourparlers, les parties sont convenues que la SDICC administrera le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes de façon à favoriser un accroissement du nombre de productions télévisuelles canadiennes de haute qualité dans les catégories des dramatiques, des émissions pour enfants et des variétés. Les parties s'entendent pour reconnaître comme essentiel au développement d'un secteur vigoureux de la production d'émissions, au Canada, et à l'application de la politique nationale de radiotélédiffusion, que la direction de tout ce qui intéresse la créativité soit confiée à des Canadiens et que, dans toute la mesure possible, les occasions d'emploi soient offertes à des Canadiens à toutes les étapes de la production. (L'annexe A reprend, pour en faciliter la consultation, les définitions que la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne donne des expressions " long métrage canadien " et " production de long métrage canadien ".)

6. Le gouvernement du Canada, pour créer le Fonds, demandera au Parlement d'approuver des crédits qui devraient normalement lui permettre de verser 35 millions de dollars au cours de la première année complète d'exploitation; affectation qui passera à 60 millions la cinquième année.

7. La Société, prenant en compte les objectifs culturels du gouvernement et la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion, administrera le Fonds d'une façon compatible avec l'exécution des fonctions que lui attribue la Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et sans perdre de vue les lignes directrices suivantes :

- a) Le Fonds peut servir à payer une partie des frais de planification, de développement et de production d'émissions de télévision canadiennes qui, de l'avis de la SDICC,
- i) se rattachent à la catégorie des dramatiques ou à celles des émissions pour enfants ou des variétés;
  - ii) peuvent convenir à la diffusion hertzienne entre 19 et 23 heures par les radiotélédiffuseurs canadiens, en ce qui concerne les dramatiques et les émissions de variétés;
  - iii) sont de haute qualité, axées sur les audiences des heures de pointe et, le cas échéant, susceptibles de conquérir les publics étrangers;
  - iv) sont conformes au Code d'éthique de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et à toutes les normes canadiennes appuyées par le CRTC, touchant entre autres la violence et l'exploitation sexuelles.
- b) Pour chaque production, il faudra trouver auprès d'autres sources un financement qui soit au moins le double de l'investissement consenti par le Fonds.
- c) Les émissions peuvent être produites sur film ou sur bande vidéo, et il peut s'agir aussi bien d'émissions isolées que de productions s'insérant dans une série.

- d) Les investissements consentis par la SDICC grâce au Fonds, pour une production donnée, peuvent prendre la forme d'un prêt, d'une garantie de prêt, d'une prise de participation ou faire appel simultanément à ces trois formules.
  
- e) La SDICC veillera à ce que les intérêts provinciaux et régionaux dans le développement du secteur canadien de la production d'émissions soient pris en compte, et s'efforcera d'équilibrer judicieusement ses investissements de façon à favoriser la production dans toutes les régions du Canada.
  
- f) La SDICC tâchera de réserver environ le tiers des investissements aux productions télévisuelles de langue française, les deux autres tiers étant consacrés à des émissions en anglais.
  
- g) Les ressources financières du Fonds seront offertes uniquement aux producteurs canadiens du secteur privé. Au moins la moitié des investissements du Fonds iront à des émissions programmées par des radiotélédiffuseurs privés canadiens (stations et réseaux hertziens), le reste allant aux productions que diffusera la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation.
  
- h) La SDICC peut avancer des fonds pour une émission donnée seulement après avoir reçu copie d'un accord conclu entre le producteur et une station ou un réseau privés (service hertzien) du Canada, ou encore avec la Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation. Cet accord stipulera que l'émission sera diffusée au plus tard deux ans après son achèvement. L'exclusivité ou le droit

de première diffusion ne seront pas indispensables, car il peut être avantageux pour toutes les parties intéressées de conclure des accords qui permettront de rejoindre des marchés secondaires.

- i) Les ressources du Fonds doivent être consacrées à de nouvelles productions et non se substituer à des dépenses déjà prévues par les radiotélédiffuseurs pour des émissions figurant dans leur budget.

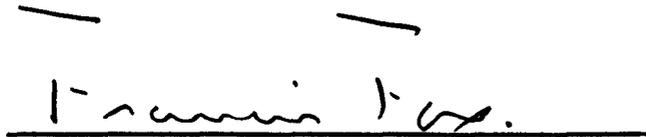
8. Toutes les sommes que la SDICC touchera grâce aux productions dans lesquelles elle aura investi conformément aux dispositions de l'article 7, seront versées dans le Fonds du revenu consolidé et portées au crédit du Compte d'avance du développement de l'industrie cinématographique canadienne. La Société réinvestira cet argent en conformité de l'article 7 du présent protocole.

9. Le Ministre peut, à l'égard d'une production donnée et à la demande de la SDICC, suspendre l'application d'une ou de plusieurs des lignes directrices énoncées à l'article 7 dudit protocole.

10. La présente entente entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1983.

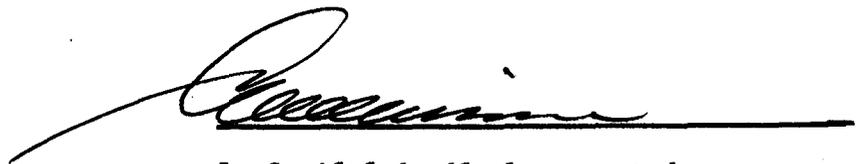
11. Par leur signature, les deux parties approuvent le présent protocole d'entente.

Fait à Ottawa le 21 février 1983.



Francis Fox.

Le Ministre des Communications



La Société de développement de

l'industrie cinématographique canadienne

EXTRAITS DE LA LOI SUR LA SDICC

Paragraphe 2

Dans la présente loi

"long métrage canadien" et "production de long métrage canadien" ont le sens qu'attribue à ces expressions le paragraphe 10(2);

Alinéa 2 du paragraphe 10

(2) Aux fins de la présente loi, l'expression "long métrage canadien" ou "production de long métrage canadien" désigne un long métrage ou production d'un long métrage au sujet duquel la Société a établi

a) que, une fois achevé, le film, de l'avis de la Société, possédera, par sa création, son côté artistique ou son aspect technique, un caractère canadien appréciable et que des ententes ont été conclues afin d'assurer qu'un particulier résidant au Canada, une corporation constituée en vertu des lois du Canada ou d'une province, ou combinaison quelconque de ces personnes détiendra le droit d'auteur relatif au film achevé; ou

b) que des mesures ont été prises pour que le film soit produit aux termes d'un accord de coproduction intervenu entre le Canada et un pays étranger.

HE  
8689.9  
C3  
T69f4

# VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION

---

Mesures et initiatives nouvelles visant à mettre un plus grand nombre d'émissions à la portée des Canadiens; à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion; et enfin, à relever le défi que présentent les nouvelles techniques et leurs effets sur notre environnement.

---

COMMUNICATIONS CANADA  
MAR 16 1998  
LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE

Industry Canada  
LIBRARY  
JUN 03 1998  
BIBLIOTHÈQUE  
Industrie Canada

Canada



Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

Government of Canada  
Department of Communications

HE  
8689.9  
L3  
T697

DD 3604881  
DL 3613169



HE  
8689.9  
C3  
T69f4

# VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION

Mesures et initiatives nouvelles visant à mettre un plus grand nombre d'émissions à la portée des Canadiens; à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion; et enfin, à relever le défi que présentent les nouvelles techniques et leurs effets sur notre environnement.



Canada



Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

Government of Canada  
Department of Communications

# VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION

---

Mesures et initiatives nouvelles visant à mettre un plus grand nombre d'émissions à la portée des Canadiens; à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion; et enfin, à relever le défi que présentent les nouvelles techniques et leurs effets sur notre environnement.

---

## **Le temps nous presse et les circonstances sont favorables**

Tous les pays du monde, dont le nôtre, reconnaissent depuis longtemps le pouvoir incomparable de la radiotélédiffusion. Compte tenu tout à la fois de nos deux langues officielles, de l'immensité de notre territoire, de nos différences régionales prononcées, du pluralisme culturel de notre société et de notre proximité des États-Unis, la radiotélédiffusion constitue pour nous un puissant moyen de préserver notre identité.

Ce rôle a toujours fortement marqué notre système de radiotélédiffusion, par ailleurs responsable de la transmission aux Canadiens d'émissions d'information et de divertissement. Malheureusement, le nombre de nos émissions grand public n'a jamais rivalisé avec l'abondance des émissions étrangères de ce type. C'est précisément dans le but de remédier à cette situation et de répondre à la demande d'un plus vaste choix d'émissions dans les deux langues officielles qu'en 1968, le Parlement a adopté la *Loi sur la radiodiffusion* qui, aujourd'hui encore, constitue le fondement de notre système. À ce titre, celui-ci doit être « possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens de façon à sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada »; la programmation doit être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes; et tous les Canadiens ont droit à un service de radiotélédiffusion dans les langues anglaise et française, « au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles ».

En 15 ans, ces objectifs n'ont pas changé. Mais les défis nouveaux et les possibilités qui s'offrent à nous exigent une réponse solide et sensée. C'est que les techniques de pointe multiplient à la fois le nombre et le rayonnement des signaux de radiotélédiffusion canadiens et étrangers.

Aux États-Unis, à l'heure actuelle, plus d'une cinquantaine de services de programmation télévisuels sont déjà transmis par satellite à une industrie de la télédistribution en plein essor. Grâce aux progrès technologiques, nous sommes en mesure de capter ces signaux presque partout au Canada. De plus, l'expansion de la programmation satellisée est loin d'être terminée. D'ici trois ans, les Américains lanceront le premier d'une série de satellites de diffusion directe qui couvriront la quasi-totalité de notre territoire. Leurs signaux pourront être reçus directement à domicile au moyen d'un petit terminal terrien qui coûtera bientôt 300 \$ à peine. D'autres appareils et techniques – notamment le vidéotex, les magnétoscopes à cassettes et les lecteurs de vidéodisques – ont entretemps acquis une très grande popularité. En plus d'offrir aux téléspectateurs une gamme de choix élargie, ces dispositifs ne font qu'aviver la concurrence à laquelle sont soumis nos radiotélédiffuseurs constamment mis en présence de services canadiens et étrangers nouveaux.

Malgré leurs promesses de retombées intéressantes, ces innovations risquent de miner notre vie culturelle et de saper les fondements mêmes de notre système de radiotélédiffusion.

**Le temps nous presse et les circonstances sont favorables. Soucieuse d'aider le système de radiotélédiffusion à relever les défis et à saisir les possibilités qui se présentent, la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion préconise donc des mesures destinées à préserver, voire à accroître la participation canadienne à la distribution des nouveaux services de programmation; des moyens d'intensifier la compétitivité de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion en matière de production et de diffusion; enfin, des orientations qui permettront aux Canadiens d'avoir accès non seulement à une gamme plus étendue d'émissions mais aussi, et de façon soutenue, à une programmation reflétant nos valeurs culturelles.**

### *L'enjeu économique*

Outre son importance purement culturelle, la présente Stratégie met en jeu des sommes considérables et de nombreux emplois. Les 1 312 stations et réseaux de radiotélédiffusion et de télédistribution ainsi que les 1 886 rediffuseurs qui composent le système canadien de radiotélédiffusion produisent chaque année des recettes de plus de deux milliards de dollars. Les industries de la production d'émissions et de la radiotélédiffusion emploient quelque 75 000 Canadiens. En l'absence d'initiatives hardies, une part importante de ces recettes et de ces emplois seront menacés.

Si nous ne prenons pas de nouvelles mesures, les producteurs canadiens seront de moins en moins capables de s'imposer sur un marché intérieur ouvert au monde entier. Les producteurs américains desservent un marché dix fois plus important que le nôtre et l'écart entre nos deux pays en ce qui concerne les sommes consacrées à la production d'émissions est encore plus vaste. Ajoutés à l'éclatement des frontières du secteur de la radiotélédiffusion, ces facteurs sont susceptibles de nuire à l'infrastructure de la production d'émissions canadiennes. C'est que, bien normalement, les producteurs, scénaristes, réalisateurs, comédiens et techniciens de talent se sentent attirés vers les gros centres de production étrangers. À l'heure actuelle, le secteur privé de la production cinématographique et télévisuelle fournit du travail à plus de 30 000 Canadiens. En outre, 10 000 pigistes participent à des réalisations à titre d'interprètes, de scénaristes, de metteurs en scène ou de techniciens. Un nombre important de ces 40 000 emplois pourraient bien disparaître.

Si nous ne savons pas tirer parti de la conjoncture présente en participant activement à la prestation de nouveaux services de transmission des signaux satellisés aux systèmes de télédistribution, la télévision canadienne risque de perdre une part importante de son public. Comme il sera bientôt possible de se procurer des stations terriennes pour la modique somme de 300 \$, téléspectateurs, annonceurs et investisseurs auront toute liberté d'ignorer les stations canadiennes. À moins que de nouvelles sources de revenu ne viennent renflouer le système, les radiotélédiffuseurs pourraient bien assister à l'effondrement de leur base économique et nombre de stations locales être acculées à la faillite. De plus, à défaut de rendre plus attrayants nos services télédistribués, les entreprises intéressées risquent de perdre un grand nombre d'abonnés. Notons que les exploitants privés de stations de télévision, de radio et de télédistribution fournissent du travail à 22 000 Canadiens. Là aussi nous marchons sur la corde raide.

### *Attentes et inquiétudes du public*

Dans toutes les régions du pays, les Canadiens ont manifesté le désir d'avoir accès à un plus vaste choix d'émissions de radio et de télévision. Nombre d'entre eux disent aussi craindre que la concurrence de plus en plus vive des autres pays ne compromette l'avenir de l'industrie canadienne de la radiotélédiffusion, ajoutant que l'importation accrue d'émissions étrangères risque d'empêcher leurs compatriotes, notamment les jeunes, de comprendre et d'apprécier l'histoire de leur pays, les particularités de sa vie culturelle et la société dans laquelle ils vivent.

Les Canadiens ont certes le droit d'attendre de leur système de radiotélédiffusion qu'il soit à la fois viable et dynamique et leur offre une programmation aussi diversifiée que le permettent les progrès techniques, les dispositions contractuelles et les accords internationaux. Par contre, il faut bien voir que la notion de « choix » serait vide de sens si les Canadiens n'avaient pas accès à des émissions mettant en valeur les nombreux aspects de leur patrimoine culturel.

La Stratégie s'articule autour de l'hypothèse qu'il faut agir de toute urgence pour aider l'industrie de la radiotélédiffusion à devenir plus compétitive; or cela ne peut se faire sans que les producteurs canadiens ne créent des émissions de haute qualité sachant plaire au public.

### *Une composante parmi d'autres*

Certes d'une importance majeure, la radiotélédiffusion s'inscrit toutefois dans un vaste ensemble. Il en va de même pour notre Stratégie. Capitale, bien sûr, elle n'est qu'un élément des nombreuses mesures que le gouvernement fédéral s'emploie à mettre au point afin de faire face aux défis culturels, économiques et sociaux que nous lançent les techniques nouvelles.

Le rapport Applebaum-Hébert, publié en novembre dernier, et les débats qu'il a suscités, aideront grandement à définir pour le Canada une politique culturelle qui guidera notre démarche jusqu'en l'an 2000. Déjà en voie d'élaboration, elle traduira l'impérieuse nécessité d'assurer l'épanouissement de notre vie culturelle dans l'univers technologique qui émerge devant nos yeux.

La Stratégie constitue donc un aspect fondamental de ce grand projet culturel. Les recommandations du comité Applebaum-Hébert mettent notamment en lumière la transformation que subit l'industrie de la radiotélédiffusion et l'orientation qu'elle est susceptible de prendre d'ici une cinquantaine d'années. L'examen entrepris déterminera les conditions générales dans lesquelles les services de radiotélédiffusion seront assurés aux Canadiens et précisera les mesures garantissant l'accès de ces derniers à des émissions de qualité rehaussant les valeurs culturelles du pays.

La Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion et la nouvelle politique culturelle s'insèrent dans un ensemble de mesures que l'administration fédérale met actuellement au point en matière d'information et de télécommunications. Elles doivent permettre de répondre aux besoins nouveaux créés par la « révolution informatique ». La transformation actuelle du milieu de la radiotélédiffusion ne constitue en effet qu'une facette de cette mutation qui est à l'œuvre partout dans le monde. Toute une panoplie de technologies et de services télématiques nouveaux, axés sur la création et la transmission de l'information, entraînent actuellement le Canada vers un nouvel ordre culturel, économique et social dont les règles sont à inventer.

Partout dans le monde, on commence à peine à comprendre cet univers encore mal exploré et à étudier les stratégies et les structures qui permettraient au plus grand nombre de bénéficier des retombées de cette mutation. Face à la prolifération des messages émanant des quatre coins du globe, tous les pays vont devoir apprendre à mettre ces techniques au service de leur développement économique et de l'affirmation de leur particularisme culturel.

### *Exploiter nos succès*

Située au cœur de nos visées culturelles et des mesures qu'exige la révolution informatique, la radiotélédiffusion publique et privée revêt une importance capitale, car la vitalité de notre système repose sur les apports conjugués de ces deux secteurs.

Notre système de radiotélédiffusion se trouve aujourd'hui dans une situation qui est à la fois urgente et favorable. Pour relever les défis et saisir les possibilités, le Canada doit mettre en valeur les réussites de son système de radiotélédiffusion, qui sont considérables.

Doté de l'infrastructure technique la plus perfectionnée du monde et du réseau de satellites de télécommunications le plus avancé qui soit pour la transmission des signaux radio et télévisuels, le Canada a réussi, grâce aux satellites, aux ondes hertziennes et à la télédistribution, à étendre à toutes ses régions les services de radiotélédiffusion français et anglais. À part une très petite minorité, les Canadiens ont maintenant accès à des services de télévision publics et privés dans les deux langues officielles. Qui plus est, cette infrastructure, la plus importante du monde par habitant, est dirigée par des Canadiens auxquels elle appartient.

Notre vie culturelle jouit aujourd'hui d'une vitalité et d'un dynamisme sans précédent. Comme le signale le rapport du comité Applebaum-Hébert : « Les Canadiens peuvent à juste titre s'enorgueillir de cette croissance remarquable, mais peut-être davantage encore de l'essor extraordinaire qui s'est concurremment produit dans le monde artistique lui-même. Il y a au Canada, en 1982, beaucoup plus d'artistes au travail qu'en 1952 ou même en 1972, et les œuvres de qualité ne cessent de s'y multiplier. Il est absolument indéniable que la vie culturelle canadienne a acquis à la fois maturité et originalité. »

La Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion cherche justement à valoriser la richesse culturelle et l'innovation technologique qui abondent au Canada.

Fait plus important, les Canadiens se sont rendus compte, il y a déjà une cinquantaine d'années, que la radiotélédiffusion dans les deux langues officielles constituait un moyen puissant de favoriser l'expression de leurs valeurs culturelles. Ils savent que la pénurie d'émissions canadiennes est loin de favoriser la prise de conscience culturelle de nos concitoyens. Ils sont également d'avis que pour préserver le dynamisme de ces valeurs face au torrent d'émissions américaines et étrangères, le gouvernement, de concert avec l'industrie, doit aider nos entreprises de programmation et de radiotélédiffusion - publiques et privées - à faire face à la concurrence. De ce consensus, la Stratégie veut aussi tirer parti.

### *Saisir les occasions*

La Stratégie a aussi pour objet de permettre à notre système de radiotélédiffusion de relever les défis qui se posent à lui et de saisir les occasions qui se présentent actuellement au Canada.

Les mesures et initiatives qu'elle annonce ont un triple objectif :

**PREMIÈREMENT, faire en sorte que notre système de radiotélédiffusion appuie nos orientations sociales et culturelles, en réitérant notre engagement envers les objectifs énoncés dans la Loi sur la radiodiffusion de 1968.**

**DEUXIÈMEMENT, offrir à tous les Canadiens un nombre important d'émissions canadiennes attrayantes dans toutes les catégories de programmation, en favorisant l'essor des industries canadiennes de la radiotélédiffusion et de la production télévisuelle.**

**TROISIÈMEMENT, assurer une programmation diversifiée et élargie dans les deux langues officielles et dans toutes les régions du pays.**

Au terme d'une période de gestation de plusieurs mois, qui a comporté d'amples discussions avec l'industrie, la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion semble être la voie la plus appropriée que le Canada puisse emprunter face à l'émergence d'un univers technologique radicalement transformé. Si le défi qui se pose à nous de rester maîtres de nos télécommunications et de notre information est certes de taille, il offre néanmoins à tous les Canadiens la promesse de possibilités immenses.

Dans cet environnement nouveau, la multiplication de nos choix et l'amélioration de notre compétitivité ne constituent pas uniquement nos meilleures armes. Elles sont les seules qui puissent nous permettre d'assurer la vitalité de notre vie culturelle et la rentabilité de notre système de radiotélédiffusion. Elles constituent l'ultime chance d'assurer le caractère authentiquement canadien de notre système.

La Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion s'articule autour de quatre initiatives dont l'urgence n'a pas échappé au gouvernement du Canada. Nous en traiterons dans la prochaine partie.

Il nous faudra également mettre en place d'autres mesures destinées à renforcer la position culturelle, économique et sociale du Canada dans le nouvel univers radiotélévisuel. Dans les mois à venir, le gouvernement sollicitera l'avis du public sur ces mesures avant de les officialiser et de les intégrer à la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion. Nous les présentons à nos lecteurs à la fin du document.

## **Mesures nouvelles**

Pour que les consommateurs, radiotélédiffuseurs et autres, puissent tirer du nouvel environnement le meilleur parti possible, il nous faut prendre les mesures suivantes :

### ***1. Élargissement du choix des émissions***

**Les Canadiens devraient avoir accès à une vaste gamme d'émissions satellisées provenant des quatre coins du globe, ainsi qu'à un éventail complet de services canadiens de toute nature – programmation et autres. Le Canada possède le système de télédistribution le plus puissant et le plus avancé qui soit au monde. Nous sommes actuellement en voie de l'étendre et d'en perfectionner le volet satellisé; ainsi, notre système de radiotélédiffusion pourra accroître son public et ses recettes, tout en nous assurant en permanence d'un moyen efficace de diffuser les émissions canadiennes.**

Faisant appel aux satellites et à la radiotélédiffusion hertzienne, la télédistribution constitue le moyen le plus rentable d'offrir au plus grand nombre possible de nos concitoyens une gamme étendue d'émissions, tout en préservant le caractère authentiquement canadien de notre système. Nous estimons, et la Stratégie s'y emploie, que les nouveaux services de programmation canadiens, ainsi qu'étrangers, doivent être dispensés par les télédistributeurs, à titre de services « étagés » facultatifs.

Les radiotélédiffuseurs continueront de jouer un rôle capital. Il est d'ailleurs fort possible que l'émergence de nouveaux services de programmation constitue pour eux une occasion inespérée d'augmenter leurs recettes en exploitant leur esprit d'initiative, leurs talents de producteur et leur connaissance du marché canadien. On s'attend même à ce que, lors des audiences publiques que le CRTC tiendra à ce sujet, les radiotélédiffuseurs privés soient parmi les premiers à proposer des moyens de mettre en œuvre ces services.

Autant que possible, il faudrait que les émissions étrangères soient remises en forme afin d'inclure des éléments canadiens. Si cela est irréalisable, les télédistributeurs seront autorisés à distribuer ces signaux – sauf pour ceux de la télévision payante étrangère – sous réserve d'approbation réglementaire, de la conclusion d'accords contractuels et d'ententes internationales.

Un autre facteur essentiel est la cadence à laquelle ces nouveaux services seront mis en place. D'une part, le processus doit être assez rapide pour permettre à la télédistribution canadienne de reprendre et de pousser ses avantages par rapport aux satellites de diffusion directe étrangers. D'autre part, il doit être suffisamment échelonné et ordonné pour ne pas perturber indûment la situation économique du système canadien de radiotélédiffusion.

L'on incitera également les télédistributeurs à offrir au public un éventail de nouveaux services hors programmation, comme le vidéotex, les banques de données, les services de sécurité, la lecture de compteurs et l'alerte médicale. Bref, la télédistribution deviendra le véhicule privilégié de la « révolution informatique » au Canada.

La télédistribution canadienne n'a rien à envier aux systèmes étrangers. Son étendue et son perfectionnement signifient qu'elle est en mesure d'offrir aux Canadiens, à bien meilleur prix que tout autre média, un éventail beaucoup plus vaste de services de programmation et hors programmation. Il se peut fort bien que, dans les régions qui ne sont pas desservies par le câble, la diffusion directe par satellite constitue la véritable solution de rechange aux services hertziens. Dans l'avenir prévisible cependant, la télédistribution continuera d'être la meilleure solution à nos problèmes, que l'on pense à la rentabilité ou à la qualité et à la diversité des services.

Conscients de ce fait, de plus en plus de pays se mettent à l'heure de la télédistribution. En France, 27 villes vont prochainement être dotées d'un système, tandis que 11 villes de l'Allemagne occidentale commenceront bientôt à se donner les infrastructures nécessaires. Les conurbations australiennes y auront elles aussi accès d'ici peu. La Belgique est en train de déclasser le Canada en tant que pays ayant le plus vaste réseau de télédistribution par habitant. La Grande-Bretagne vient récemment de publier le rapport Hunt qui recommande l'adoption du câble.

La nécessité, pour les télédistributeurs, de moderniser leurs installations afin de pouvoir offrir ces nouveaux services de programmation et hors programmation aura aussi des retombées intéressantes sur les industries de pointe. Il va leur falloir en effet investir dans du matériel nouveau : stations terriennes, codeurs, décodeurs et quantité d'autres appareils. Fabriquant elles-mêmes une grande partie de ce matériel, les industries manufacturières canadiennes de pointe devront donc embaucher.

## *2. Enrichissement de la programmation canadienne*

Les dernières innovations technologiques peuvent ouvrir à l'ensemble de l'industrie de la production d'émissions des perspectives intéressantes. Le gouvernement du Canada créera bientôt le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes qui sera destiné aux sociétés de production et aux producteurs indépendants. Administré par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, le Fonds verra ses crédits passer de 35 millions de dollars, au cours de la première année complète d'exploitation, à 60 millions au bout de cinq ans.

Cette aide était devenue indispensable en raison des profondes transformations auxquelles est soumis le secteur de la production d'émissions. En effet, la nouvelle technologie entraîne une prolifération des services de programmation aussi bien au Canada qu'un peu partout dans le monde. Cette mutation universelle du milieu radiotélévisuel suscitera une demande littéralement insatiable d'émissions, car il faudra alimenter les innombrables canaux qui seront bientôt là. Cette chasse aux émissions est une occasion exceptionnelle que les Canadiens doivent saisir. S'ils veulent livrer une concurrence efficace sur les marchés mondiaux sans négliger le leur, il faut cependant que ces producteurs réunissent les ressources voulues pour produire des émissions dans les deux langues officielles qui soient de classe internationale – bref, des émissions canadiennes qui sauront attirer un public étranger.

À l'heure actuelle, les producteurs canadiens ne peuvent compter sur des moyens comparables à ceux de leurs concurrents. Les Américains eux, qui disposent d'un marché beaucoup plus large et travaillent pour un public dix fois plus nombreux, ont des recettes infiniment plus importantes que celles de leurs homologues canadiens. Par habitant, les recettes publicitaires de la télévision canadienne n'atteignent pas la moitié de celles des États-Unis. Dans ces conditions, les Américains peuvent amortir les frais de leurs coûteuses émissions grâce au seul marché intérieur et vendre à l'étranger, au Canada par exemple, les droits sur ces productions à un prix modique. Le marché canadien est trop restreint pour que nos producteurs puissent rentrer aussi aisément dans leurs frais.

Les rigoureuses contraintes économiques qui sont imposées aux producteurs se répercutent sur les préférences du téléspectateur canadien.

À la télévision de langue anglaise, les émissions étrangères accaparent une proportion effarante de 85 p. 100 du temps d'écoute aux heures de pointe en soirée, et de 77 p. 100 sur l'ensemble de la journée de diffusion. Les dramatiques occupent 49 p. 100 du temps d'écoute sur l'ensemble de la journée et 66 p. 100 aux heures de pointe. À peine 5 p. 100 de toutes les émissions de cette nature sont canadiennes, ce qui ne représente que 2 p. 100 de l'ensemble du temps d'écoute. Il en va à peu près de même pour les émissions pour enfants, puisque les petits Canadiens de langue anglaise regardent, dans une proportion de 83 p. 100, une programmation venant de l'étranger. **Ces chiffres font bien ressortir les énormes difficultés économiques auxquelles font face les producteurs canadiens; ils traduisent également une crise culturelle dont on ne connaît pas la portée exacte.**

La télévision d'expression française est dans une situation un peu plus saine. À Montréal, huit des dix émissions en français les plus suivies sont d'origine canadienne. Néanmoins, ni la barrière linguistique ni la créativité et l'ingéniosité des diffuseurs et des producteurs d'émissions ne seront, selon toute probabilité, des défenses suffisantes dans le nouveau milieu de la radio-télédiffusion. Depuis quelques années, on observe chez les téléspectateurs une certaine tendance à abandonner les émissions en français pour écouter les séries policières, les émissions de variétés et les dessins animés des stations américaines et canadiennes anglaises. Les dramatiques importées, surtout des États-Unis, représentent 83 p. 100 de toutes les émissions de cette catégorie diffusées par les stations francophones. Les jeunes Francophones de 12 à 17 ans consacrent 59 p. 100 de leur temps à regarder des émissions étrangères. Pour leur part, les producteurs indépendants d'expression française ont un marché intérieur encore plus réduit que leurs homologues anglophones. Du point de vue financier, leur position face à la concurrence étrangère n'en est que plus précaire.

Il y a néanmoins quelques points forts. Certaines émissions canadiennes conservent leur popularité à la télévision francophone par exemple; et l'on observe une vigueur qui ne se dément pas dans les domaines de l'information, des affaires publiques et des sports.

En outre, des films canadiens ont fait des recettes sans précédent aux États-Unis en 1981-1982. Assurément, les producteurs canadiens ont prouvé à maintes reprises qu'ils pouvaient offrir des émissions intéressantes et de haute qualité, capables de concurrencer, au Canada comme à l'étranger, les productions des autres pays.

*Objectifs de programmation* : Il est essentiel, tant pour des motifs d'ordre culturel que pour enrichir la programmation canadienne, que nos radiotélédiffuseurs présentent davantage d'émissions de chez nous. La Stratégie que nous envisageons de mettre en œuvre propose donc à cet égard un objectif ambitieux. **Il devra être de règle, pour le système canadien, d'offrir une quantité appréciable d'émissions canadiennes dans toutes les catégories, notamment les dramatiques, les émissions pour enfants et les variétés.** En un mot, quelles que soient leurs préférences, les téléspectateurs devront pouvoir trouver au menu suffisamment de productions canadiennes.

Il s'agit là d'un objectif très général. Il incombera au CRTC, bien sûr, de fixer des cibles précises dans chaque catégorie et de définir les obligations - horaire et qualité - des différents diffuseurs. L'orientation que le Conseil a proposée le 31 janvier en annonçant les modifications qu'il projette d'apporter au règlement sur la teneur canadienne constitue un excellent guide pour la détermination de ces cibles.

Quoi qu'il en soit, il est déjà évident que, s'ils veulent répondre aux attentes, nos radiotélédiffuseurs devront augmenter les émissions canadiennes dans les catégories suivantes : dramatiques, émissions pour enfants, variétés.

*Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes* :

Pour faciliter la réalisation des objectifs de programmation et donner une vigueur nouvelle aux entreprises de production, on créera le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, qui sera administré par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC). Les affectations passeront de 35 millions de dollars, au cours de la première année d'exploitation, à 60 millions au bout de cinq ans.

Ces ressources seront réservées à des sociétés de production du secteur privé et à des producteurs indépendants canadiens. Chaque année, au moins la moitié des crédits seront consacrés à des émissions programmées par des radiotélédiffuseurs privés, le reste allant aux productions que diffusera Radio-Canada. En fait, toutes les demandes de financement des producteurs devront être accompagnées d'accords conclus avec un radiotélédiffuseur des secteurs public ou privé prévoyant la diffusion de l'émission dans les deux ans suivant son achèvement.

Dans le choix des projets à financer, la SDICC doit tenir compte des intentions du gouvernement, qui a prévu ce Fonds pour favoriser la production d'émissions nouvelles. Au départ, comme strict minimum, pour chaque dollar émanant du Fonds, le producteur devra investir au moins le double. Grâce à cette disposition, il devrait y avoir, la première année, injection d'au moins 105 millions de dollars de plus dans la production d'émissions canadiennes. Au bout de cinq ans, ce chiffre devrait passer à au moins 180 millions.

**Cet apport appréciable de nouveaux capitaux devrait faciliter l'établissement d'un bloc d'émissions canadiennes, attrayantes et de haute qualité, dans toutes les catégories et dans les deux langues officielles.**

Dans le protocole d'entente que le Ministre des Communications a signé avec la SDICC au sujet du Fonds, il est précisé que la Société doit continuer elle-même à juger en toute indépendance du choix des investissements, car il s'agit de la meilleure formule pour renforcer l'industrie canadienne de la production d'émissions et en stimuler la créativité.

La Société a donc toute latitude pour décider si l'investissement dans telle ou telle production doit se faire sous forme de prêt, de garantie de prêt, de prise de participation ou, s'il y a lieu, faire appel aux trois modes de financement combinés.

Le protocole comporte pourtant des lignes directrices sur les grands critères à appliquer lorsqu'il s'agit de décider s'il y a lieu d'accéder à telle ou telle demande d'aide. **Les catégories d'émissions pouvant en bénéficier sont les dramatiques, les émissions pour enfants et les variétés, domaines où les radiotélédiffuseurs n'offrent pas un nombre appréciable d'émissions canadiennes.** Par dramatiques, on peut entendre notamment les longs métrages, les comédies de situation, les histoires d'aventures et les pièces de théâtre.

En outre, la Société doit s'efforcer d'investir un tiers des capitaux dans des productions télévisuelles de langue française. Aux termes de l'entente, la SDICC doit également tenir compte des intérêts des provinces et des régions en matière de production d'émissions, et tenter d'assurer à cet égard une juste répartition de ses investissements afin de favoriser la production dans toutes les régions du Canada.

Le protocole comporte également d'autres lignes directrices sur les productions admissibles :

- des Canadiens doivent avoir autorité sur la création;
- dans toute la mesure du possible, des occasions d'emploi doivent être offertes à des Canadiens à toutes les étapes de la production;
- les dramatiques et émissions de variétés doivent convenir à la diffusion hertzienne entre 19 et 23 heures par les radiotélédiffuseurs canadiens;
- la production doit être de haute qualité, axée sur les auditoires des heures de pointe et, le cas échéant, susceptible de conquérir les publics étrangers;
- la production doit être conforme au Code d'éthique de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et à toutes les normes du CRTC touchant, entre autres, la violence et l'exploitation sexuelles.

Cette aide devrait favoriser la création de nombreux emplois dans le secteur privé de la production.

Les industries culturelles et les diverses disciplines artistiques – dont l'enregistrement sonore, les arts de la scène, l'édition – profiteront également de cette demande accrue de réalisations canadiennes, car elles fournissent une bonne partie de leurs composantes.

Parallèlement, la production d'émissions de télévision canadiennes de qualité permettra à notre pays d'exploiter ce marché dynamique et de plus en plus important.

### ***3. Pouvoir d'orienter la politique du CRTC***

**Vu le rythme des progrès techniques, le gouvernement doit être en mesure d'adapter rapidement sa politique de radiotélédiffusion aux possibilités et défis qui se présentent. Or, presque toutes les administrations provinciales, le président du CRTC, l'industrie de la radiotélédiffusion et le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale conviennent de la nécessité d'autoriser le gouvernement fédéral à donner au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes des directives touchant des questions de politique générale, sous réserve de restrictions et de procédures appropriées. Ce pouvoir débouchera sur la mise en place de mécanismes permettant au public de se prononcer, tandis que toutes les questions intéressant la teneur des émissions demeureront la responsabilité des radiotélédiffuseurs, qui continueront à relever du CRTC en matière de réglementation et de surveillance.**

Le CRTC tient ses pouvoirs de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1968, aux termes de laquelle il incombe au Conseil de réglementer et de surveiller tous les aspects du système de radiotélédiffusion canadien afin d'assurer la réalisation des objectifs énoncés à l'article 3 de la Loi. Le Conseil édicte les règlements, délivre, modifie et renouvelle les licences de radiotélédiffusion. Il a également le pouvoir de suspendre ou de révoquer les licences, le cas échéant. Mis à part certains pouvoirs précis du gouvernement, il agit en toute indépendance. Selon la Stratégie, le Conseil restera le maître d'œuvre de la réglementation et de la délivrance des licences pour toutes les entreprises et réseaux de radiotélédiffusion. Mais l'élaboration de la politique à cet égard est du ressort du gouvernement et du Parlement, qui sont directement comptables envers les Canadiens. Voilà pourquoi le gouvernement sollicitera l'accord du Parlement afin que le gouverneur en conseil puisse établir à l'intention du CRTC des directives touchant des questions de politique générale, sous réserve de restrictions et de procédures appropriées.

Il faut souligner que cette modification législative intéresse exclusivement les grandes orientations. Seraient expressément exclus les secteurs suivants : délivrance de licence de radiotélédiffusion aux requérants, modification et renouvellement d'une licence; contenu de la programmation; règles concernant la liberté d'expression; frais exigés pour les services ou les installations de radiotélédiffusion. Le CRTC conserverait la responsabilité de réglementer et de surveiller tout ce qui se rapporte au système canadien de radiotélédiffusion, notamment en ce qui concerne la teneur canadienne. Les diffuseurs conserveraient la responsabilité du contenu des émissions qu'ils diffusent, tout en étant assujettis à la réglementation et à la surveillance du CRTC.

#### ***4. Suppression, pour les particuliers, des exigences concernant les antennes paraboliques***

**Bon nombre de Canadiens des régions rurales et éloignées n'ont pas accès à l'éventail toujours plus vaste d'émissions dont bénéficient leurs concitoyens des régions câblées. La satellisation offre des possibilités certaines de corriger ce déséquilibre. C'est pourquoi le gouvernement canadien a décidé d'abolir pour les particuliers - et certaines catégories d'établissements commerciaux - l'obligation de la licence exigée par la Loi sur la radio pour exploiter des terminaux récepteurs télévisuels (TRT) - antennes paraboliques - pouvant recevoir les émissions de télévision et de radio transmises par satellite. Les exigences touchant la délivrance de licences aux systèmes à antenne collective sont aussi modifiées.**

La nouvelle politique tient compte d'une dimension essentielle de la radiotélédiffusion moderne : la satellisation. Les spatonefs de radiotélédiffusion sont effectivement en passe de devenir le moyen de prédilection pour diffuser les signaux sur de vastes territoires, câblés ou non. Cet assouplissement des exigences de la *Loi sur la radio* favorisera l'essor des services offerts par satellite aux localités mal desservies. En fait, cette nouvelle politique permettra vraisemblablement une expansion rapide du marché des stations terriennes, en en faisant diminuer le prix de telle façon qu'elles deviennent accessibles partout où elles constituent le seul moyen de se relier au reste du pays.

Il faudra adopter de nouveaux règlements afin de soustraire d'importantes catégories d'exploitants de TRT aux exigences de la *Loi sur la radio*. Ce sera le cas notamment des TRT utilisés pour capter des émissions devant être distribuées par une entreprise de radiotélédiffusion et transmises par satellite géostationnaire - seul type de satellite actuellement utilisé pour transmettre les signaux de télévision. La nouvelle politique permettra donc les remaniements suivants :

*TRT à l'usage de particuliers : aucune licence nécessaire.* Désormais, les particuliers qui emploient un TRT pour leur propre usage n'auront plus besoin de licence aux termes de la *Loi sur la radio*. Le règlement révisé les soustraira donc aux exigences de la Loi à cet égard, pourvu qu'ils ne distribuent pas ces signaux à d'autres. Grâce à cette modification, les habitants des localités mal desservies - celles qui ne sont pas câblées, notamment - pourront capter l'ensemble des signaux disponibles.

*TRT à l'usage de certaines catégories d'établissements commerciaux : aucune licence nécessaire.* Bars, tavernes, boîtes de nuit et autres établissements commerciaux analogues ne seront plus obligés de détenir une licence de station terrienne en vertu de la *Loi sur la radio*, en autant que les signaux ainsi captés ne font pas l'objet d'une redistribution.

*Systèmes à antenne collective : nouvelles modalités d'obtention de la licence.* De nombreux citoyens vivent dans des logements à forte densité comme les immeubles à appartements ou les copropriétés. Très fréquemment, ces ensembles sont dotés, tout comme certains hôtels et motels, de systèmes de télévision à antenne collective (STAC). La multiplication des signaux transmis par satellite offre l'occasion d'élargir la gamme des émissions proposées par l'entremise de ces systèmes.

Le gouvernement fédéral, comme nous l'avons déjà signalé, estime que la télédistribution est le meilleur moyen de garantir aux Canadiens le plus grand choix possible de services radiotélévisuels. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agira d'octroyer des licences à des systèmes locaux de STAC pour diffuser les émissions transmises par satellite, le CRTC prêtera une attention toute particulière à la rentabilité des entreprises de télédistribution de la région intéressée. Ces dernières devront, lors des audiences publiques d'attribution des licences, expliquer les conséquences que l'octroi de celles-ci pourrait avoir sur leur rentabilité. Si le CRTC estime que le télédiffuseur n'en subira pas un préjudice important, il devra normalement les accorder. Bien sûr, les candidats à ces licences feront l'objet d'une réglementation et d'un traitement équitables. Il ne leur sera pas nécessaire d'obtenir une licence de station terrienne aux termes de la *Loi sur la radio* - pourvu que le CRTC ait expressément autorisé la diffusion des signaux satellisés.

Dans le cas des petits systèmes, le Conseil pourra ne pas exiger de licence de radiotélédiffusion, car, de façon générale, ils ne portent pas vraiment tort aux titulaires de licences. Ils seront également dispensés de licence de station terrienne aux termes de la *Loi sur la radio*.

*Restrictions :* Signalons qu'en dépit de ces exemptions, les exploitants de stations terriennes devront peut-être obtenir l'accord des entreprises émettrices pour recevoir les émissions satellisées.

En outre, le nouveau règlement permettra aux entreprises de radiotélédiffusion et aux télécommunicateurs de demander une licence de station terrienne en vertu de la *Loi sur la radio* afin de se protéger contre le parasitage radioélectrique.

Parallèlement à cette nouvelle politique, le gouvernement entamera des pourparlers avec son homologue américain sur un accord de réciprocité concernant la réception des émissions relayées par les satellites des deux pays.

## **Une première étape cruciale**

Les quatre initiatives ci-dessus revêtent, tant pour le gouvernement fédéral que pour l'ensemble des Canadiens, un caractère d'urgence. Il est essentiel d'agir dès maintenant. Les Canadiens réclament, et c'est parfaitement légitime, le très large choix d'émissions que les nouvelles techniques rendent possible. Par contre, nombre d'entre eux redoutent de perdre un bien très précieux, c'est-à-dire leur patrimoine, leur identité culturelle, le sentiment de leur appartenance à une collectivité nationale si, d'aventure, cela se traduisait par une minorisation encore plus grande des productions canadiennes.

Dans une première étape, la Stratégie proposée se veut une réponse à cette double préoccupation.

La télédistribution est le moyen le plus rentable d'offrir à la grande majorité des Canadiens un choix plus vaste d'émissions et de services hors programmation. L'assouplissement des exigences relatives aux TRT devrait permettre à ceux qui vivent dans des régions non desservies par les télédistri-  
buteurs d'avoir un choix aussi intéressant que dans les grands centres urbains.

Dans l'exercice de son rôle de réglementation et de surveillance, le CRTC veillera à ce que cette explosion de services nouveaux ne menace ni la santé ni la vitalité du système canadien de radiotélédiffusion. Puisque le gouvernement fédéral aura le pouvoir de fixer les grandes orientations du Conseil, celui-ci pourra fonder son action sur des principes directeurs fermes et participer à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion.

Par ces initiatives, le gouvernement reconnaît également que, dans ce nouveau milieu, la réglementation ne suffira pas à préserver un système de radiotélédiffusion authentiquement canadien. Plus précisément, il est essentiel – et c'est d'ailleurs la ferme intention du gouvernement – que le secteur privé de la production d'émissions canadiennes puisse compter sur des capitaux plus abondants pour pouvoir concurrencer la multitude des émissions étrangères auxquelles les techniques nouvelles donneront accès. D'où la création du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes.

Ces quatre mesures complémentaires jettent donc les bases nécessaires pour donner aux Canadiens accès à un éventail d'émissions beaucoup plus vaste comportant un solide répertoire de productions canadiennes attrayantes et de haute qualité. Mieux encore, elles constituent le fondement essentiel d'un système de radiotélédiffusion sain, rentable et authentiquement canadien qui soit capable d'affronter la concurrence mondiale.

## **Consultations**

Il faudra adopter d'autres mesures susceptibles de renforcer la position culturelle, économique et sociale du Canada dans ce nouveau milieu de la radiotélédiffusion. Ainsi, les lois et règlements régissant la radiotélédiffusion publique et privée devront constamment être mis à jour. Face aux différents fronts sur lesquels il nous faudra attaquer, les mesures suivantes, que nous reverrons suite aux discussions publiques, seront intégrées à la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion.

### *1. Le front « secteur privé »*

**Inciter le secteur privé à contribuer davantage à l'accroissement de la qualité et du nombre des émissions canadiennes. Étant donné que l'industrie pourra compter sur des crédits supplémentaires et l'appui des pouvoirs publics pour devenir plus compétitive, faire en sorte qu'elle donne un rendement accru, notamment sur le plan des émissions canadiennes offertes par les services existants et futurs.**

Cette mesure vise à renforcer le secteur privé de la radiotélédiffusion pour lui permettre de résister à l'assaut des émissions étrangères. Répétons-le, la télédistribution sera encouragée à devenir le principal moyen de mettre à la disposition du public les services classiques ainsi que les nouveaux services de programmation et hors programmation. Les radiotélédiffuseurs privés auront ainsi les moyens de présenter au moins la moitié des émissions financées par le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes. En outre, et nous y reviendrons, il faudra établir de nouvelles exigences en matière de teneur canadienne et définir judicieusement en quoi cela consiste. Ces questions relèvent évidemment du CRTC; son avis du 31 janvier dernier est manifestement un pas dans la bonne direction.

*Nouveaux services de programmation télévisuelle :* Les nouveaux services canadiens de programmation télévisuelle permettront de présenter des émissions grand public de qualité et d'en tirer des recettes intéressantes. Les détenteurs de licences de télévision à péage devront bien entendu tenir leurs promesses à cet égard. On incitera en outre les radiotélédiffuseurs et les entrepreneurs privés à investir dans de nouveaux services spécialisés, comme les téléjournaux, les reportages sportifs et les émissions enfantines et culturelles.

Les radiotélédiffuseurs ont exprimé la crainte que ces services fragmentent encore davantage leur public. Toutefois, compte tenu de la demande actuelle et de l'existence de services américains semblables diffusés par satellites, cela semble inévitable; il importe donc d'adopter en la matière une optique positive.

Le gouvernement du Canada a l'intention d'inciter les radiotélédiffuseurs privés à mettre en valeur leurs installations de production, leurs compétences en programmation et leur connaissance du marché canadien de la publicité pour s'emparer de ce débouché important.

*Services radiophoniques :* Malgré la relative vigueur dont jouit la radio, comparativement à la télévision, les radiodiffuseurs devraient eux aussi envisager la création de nouveaux services destinés à des auditoires spécialisés, afin de faire face à la concurrence croissante qu'exercent les services audio satellisés.

À cet égard, le gouvernement fédéral réitère ses exigences en matière de teneur canadienne dans les deux langues officielles, lesquelles ont déjà amené les stations de radio à faire une large place à la musique canadienne pour le plus grand bien de nos compositeurs, paroliers, interprètes, éditeurs et maisons de disques. Malheureusement, cela n'a pas réglé tous les problèmes de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore, et le gouvernement envisage de nouvelles mesures destinées à remédier à la situation.

## **2. Le front « radiotélédiffusion en français »**

**Accroître et étendre les services de radiotélédiffusion et de programmation en français tant au Québec que partout ailleurs au Canada, tout en renforçant l'industrie indépendante de la production d'émissions en cette langue. Tout spécialement, favoriser l'exportation de ses réalisations. Entreprendre des pourparlers avec le gouvernement français pour étendre aux productions télévisuelles les accords relatifs aux longs métrages, et discuter avec d'autres pays francophones des possibilités de coproduction. Favoriser, dans un esprit de réciprocité, l'importation d'émissions et de films en français produits à l'étranger. Étudier l'opportunité de créer un deuxième réseau privé français au Québec. Étendre les services canadiens et étrangers de programmation française à l'ensemble du Canada.**

Bien que l'industrie de la radiotélédiffusion française soit dans un meilleur état que celle de langue anglaise, elle connaît indéniablement certaines difficultés. Depuis quelques années, les Francophones semblent délaisser quelque peu les émissions en français en faveur de celles qui viennent du Canada anglais ou des États-Unis. Les jeunes surtout écoutent de plus en plus d'émissions étrangères. Cette tendance pourrait bien s'intensifier avec l'avènement de techniques nouvelles permettant l'accès à un nombre croissant de services en provenance d'autres pays. Signalons par ailleurs que l'industrie de la production d'émissions françaises dessert un marché intérieur encore plus restreint que l'anglaise et qu'il lui sera donc encore plus difficile de concurrencer l'avalanche des réalisations étrangères.

Nous l'avons déjà fait remarquer, le tiers du budget du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes sera consacré à la réalisation d'émissions télévisuelles en français émanant de sociétés de production privées et de producteurs indépendants. Le gouvernement fédéral se propose également de mettre l'accent sur l'exportation de ces émissions. À cette fin, il a entrepris de renégocier avec la France son accord de coproduction de longs métrages afin d'y inclure les réalisations télévisuelles. Il négociera avec d'autres États francophones des accords de coproduction cinématographique et télévisuelle.

Il conviendrait également d'étudier l'opportunité de créer un deuxième réseau privé français au Québec. En diffusant des émissions en français produites au Canada, en France ou dans d'autres pays francophones, ce réseau pourrait retenir les téléspectateurs qui optent de plus en plus pour les postes américains afin d'élargir leur éventail de choix.

À cette fin, et dans la mesure où cela peut être réalisé aux termes d'accords de réciprocité acceptables, le gouvernement fédéral favorisera d'une manière active l'importation d'émissions françaises.

Un autre point considéré comme capital est celui de l'expansion des services français à toutes les régions du Canada. L'on a déjà entrepris des négociations en vue de la réception, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, d'émissions venant de France. Les entrepreneurs privés de toutes les régions du Canada seront également encouragés à distribuer d'autres services en langue française. De plus, il sera demandé au CRTC d'examiner, de concert avec les autorités provinciales de la télévision éducative, les moyens d'offrir à tous les Canadiens la possibilité de recevoir les émissions de Radio-Québec, les réalisations françaises de TVOntario et tous autres services de programmation du genre. Toutes ces mesures visent à mettre à la disposition des Francophones, où qu'ils habitent au Canada, des émissions dans leur langue produites au pays, ainsi qu'un nombre important de réalisations étrangères.

Nous l'avons déjà dit, le gouvernement annoncera dans les mois à venir de nouvelles mesures intéressant Radio-Canada, la radio et l'industrie de l'enregistrement sonore. Pour élaborer celles-ci, il tiendra tout spécialement compte des besoins et des préoccupations des Francophones.

### **3. Le front « exportation »**

**Établir des mécanismes de commercialisation, à l'échelle internationale, des émissions de télévision canadiennes. Parmi les mesures envisagées, signalons la négociation d'accords de coproduction avec d'autres pays et la modification des ententes en vigueur afin d'y inclure la programmation télévisuelle.**

Pour obtenir les sommes nécessaires à la réalisation d'émissions de calibre international, il nous faut absolument nous emparer de débouchés étrangers. Or, le commerce d'émissions télévisuelles est en pleine expansion et de nouveaux marchés sont en train de s'ouvrir. Nous pouvons donc être optimistes quant aux perspectives du Canada, spécialement en ce qui concerne les réalisations de qualité susceptibles de plaire au grand public. Le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes aidera justement les nôtres à produire des émissions de qualité internationale. Les réussites récentes des longs métrages canadiens aux États-Unis, où les recettes ont grimpé de 46 millions de \$ en 1980-1981 à un montant record de 200 millions en 1981-1982, nous permettent d'avoir confiance en l'exportabilité des émissions canadiennes.

*Accords de coproduction :* Le Canada a conclu des accords de coproduction de longs métrages avec cinq pays, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, Israël et l'Allemagne occidentale. Dans la mesure du possible, on élargira ces ententes afin d'y inclure les réalisations télévisuelles et, chaque fois que cela semblera souhaitable, le Canada négociera des accords semblables avec d'autres pays.

*Services de programmation satellisés :* Les émissions transmises grâce à des satellites géostationnaires canadiens pourraient fort bien être exportées aux États-Unis. Les gouvernements canadien et américain ont déjà échangé une correspondance sur la refonte de l'accord de 1972 qui réglait les transmissions satellisées de point à point entre les deux pays. D'autres pourparlers porteront tout spécialement sur la commercialisation internationale et la réception des services de programmation satellisés.

*Le marché de la vidéo :* Le marché des vidéocassettes et des vidéodisques ouvre également des possibilités immenses. Déjà bien implantée, la distribution internationale des émissions grâce à ces appareils est une industrie en pleine expansion. Aiguillonnée par les stimulants préconisés ci-dessus, l'industrie canadienne de la production télévisuelle devrait être en mesure de s'emparer d'une bonne part de ce marché.

#### **4. Le front « pan-Canada »**

**Intensifier nos efforts en vue d'équilibrer les services de radiotélédiffusion offerts partout au Canada, en ayant recours à toutes les techniques de distribution disponibles, y compris les réseaux hyperfréquence et les satellites canadiens.**

Grâce aux réseaux hyperfréquence et aux satellites géostationnaires, on peut assurer des services de radio et de télévision dans les deux langues officielles à presque toutes les collectivités d'au moins 500 habitants et à 99 p. 100 des Canadiens de langues française et anglaise.

Pourtant, plus d'un million de foyers canadiens n'ont encore accès qu'à deux ou trois canaux de télévision.

En avril 1981, le CRTC a octroyé à la société Les Communications par satellite canadien Inc. (CANCOM) un permis l'autorisant à distribuer aux localités mal desservies quatre signaux de télévision canadiens privés et huit services radiophoniques. Depuis, plus de 600 collectivités ont été autorisées à recevoir ce service. Vers la fin de l'année dernière, le CRTC a convoqué une audience publique pour examiner la demande présentée par cette entreprise en vue d'inclure dans son ensemble les signaux PBS et ceux des trois autres réseaux américains qu'offrent déjà la plupart des systèmes urbains de télédistribution. L'approbation de cette demande permettrait de mieux équilibrer les services.

*Transmission par satellite :* Ainsi que nous l'avons dit, un nombre important de Canadiens ne peuvent toujours recevoir que deux ou trois signaux de télévision. Ces personnes habitent des régions où la population est trop clairsemée pour permettre l'établissement de systèmes de télédistribution ou de services de rediffusion communautaires. Le gouvernement canadien étudie actuellement la possibilité d'avoir recours aux satellites pour répondre à leurs besoins. Il compte inciter les entreprises canadiennes à recourir à la satellisation pour desservir tous ceux qui n'ont pas accès au câble. Ces téléspectateurs seraient vraisemblablement obligés d'acheter des antennes paraboliques et de verser un droit mensuel pour recevoir les signaux codés.

#### **5. Le front « premiers arrivés ... »**

**Faire en sorte que les services de radiotélédiffusion accessibles aux Autochtones correspondent à leurs exigences en matière linguistique et culturelle.**

La récente prolifération de services anglais et français, traduisant les valeurs et les modes de vie des Canadiens du Sud, n'a pas toujours été une bénédiction pour les Autochtones du Nord. Tout en reconnaissant l'utilité de ces services, ces derniers critiquent l'absence à peu près complète d'émissions dans leurs langues et correspondant à leurs cultures.

La Société Radio-Canada, le ministère des Communications, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le Secrétariat d'État ont réussi, jusqu'à un certain point, à remédier à la situation; mais il reste encore beaucoup à faire. Les ministres des Communications et des Affaires indiennes et du Nord, de même que le Secrétaire d'État, étudient sérieusement la possibilité de mettre en œuvre une politique de la radiotélédiffusion dans le Nord qui réponde mieux aux besoins de ces Canadiens.

## **6. Le front « réforme de la réglementation »**

**Face aux techniques nouvelles, il nous faut adopter un cadre réglementaire qui soit assez souple pour prendre en compte, notamment, les exigences changeantes en matière de teneur canadienne, l'offre de services télédiffusés étagés et la nécessité d'élargir (pour y inclure les services satellisés) les règles sur la diffusion prioritaire touchant la télédiffusion.**

Chargé de réglementer et de surveiller le système canadien de radiotélédiffusion, le CRTC est un des principaux mécanismes de mise en œuvre de la politique en cette matière. Il a, à cet égard, bien exercé son mandat et continuera de jouer un rôle essentiel.

*Exigences en matière de teneur canadienne :* L'adoption de mesures d'aide à l'industrie canadienne de la production d'émissions ne justifie pas la suppression de tout règlement. Car comment atteindre l'objectif que nous visons en ce domaine si le CRTC n'impose pas à l'égard de la télévision et des nouveaux services de programmation des exigences appropriées en matière de teneur canadienne. Il nous faut donc veiller à ce que les secteurs public et privé offrent, dans chaque catégorie de programmation, un nombre suffisant d'émissions canadiennes intéressantes.

*Définition de la teneur canadienne :* Le 31 janvier dernier, le CRTC a annoncé les changements qu'il envisageait d'apporter aux règlements en matière de teneur canadienne; cela comprenait une modification de la définition elle-même, de manière à garantir une participation importante des milieux créateurs et industriels canadiens à toutes les réalisations dites canadiennes. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'orientation prise par le Conseil.

*Règlements en matière d'étagement et de diffusion prioritaire :* Un des objectifs principaux de la Stratégie est de faire jouer à la télédiffusion un rôle capital dans la diffusion, à tous les Canadiens, d'un éventail élargi de services de programmation. Dans cette optique, le CRTC devra envisager au plus tôt l'adoption de règlements sur l'étagement des services de télédiffusion, ainsi que l'application attentive de ceux qui portent sur la diffusion prioritaire, de manière à avantager les services canadiens inclus dans les volets facultatifs.

*Mise en place de nouveaux services :* En ce qui concerne les nouveaux services de programmation canadiens et étrangers, le CRTC doit veiller à ce que les licences soient octroyées à une cadence d'une part mesurée afin d'assurer une transition ordonnée, et d'autre part suffisamment rapide pour répondre aux attentes du public et aux conditions du marché.

Pour mener à bien la présente Stratégie, la télédiffusion doit absolument pouvoir tirer parti des possibilités qu'offrent les nouveaux services hors programmation. À cette fin, et pour assurer leur introduction ordonnée, le CRTC devra mettre au point de nouveaux règlements ainsi que de nouvelles modalités d'obtention des licences.

*Droits exclusifs des radiotélédiffuseurs en matière d'émissions :* Dans le passé, les règlements sur la substitution simultanée ont aidé les radiotélédiffuseurs à protéger la valeur monétaire des droits exclusifs qu'ils avaient acquis pour des émissions et des marchés précis. L'adoption d'autres mécanismes réglementaires, notamment sur la substitution non simultanée, pourrait aider à protéger encore davantage ces droits. Compte tenu du nouveau milieu de la radiotélédiffusion, le moment semble tout indiqué pour que le CRTC examine s'il est dans l'intérêt public de mettre en œuvre de pareils mécanismes. Dans l'affirmative, le Conseil pourrait envisager d'aider les radiotélédiffuseurs et les télédistributeurs à conclure des ententes à cet égard.

*Copropriétés radiotélédiffuseurs-télédistributeurs :* Dans le contexte nouveau et compte tenu de l'intensification de la concurrence et de la fragmentation du public, il se peut fort bien que certains radiotélédiffuseurs connaissent des difficultés financières de taille. Pour assurer le maintien des services locaux de radiotélédiffusion, il faudrait maintenir les règles actuelles relatives à la copropriété.

#### **7. Le front « mesures législatives »**

**Réviser la législation, notamment pour s'assurer que les objectifs du Parlement en matière de radiotélédiffusion tiennent compte des mutations technologiques. Redéfinir la radiotélédiffusion en tenant compte des nouvelles techniques. Permettre au CRTC d'exiger des télédistributeurs qu'ils louent des canaux aux prestataires de nouveaux services de programmation et hors programmation, à des prix justes et raisonnables. Revoir les dispositions de la Loi afin d'en arriver à une simplification du processus réglementaire.**

*Adaptation des objectifs de la radiotélédiffusion :* Il faudra modifier la *Loi sur la radiodiffusion* afin d'adapter au nouvel environnement les objectifs qui y sont prévus en matière de radiotélédiffusion. Cette mise à jour permettra de préciser et de rendre plus pertinente la politique qui sert de fondement à la réglementation et à la surveillance qu'assure le CRTC.

*Rédéfinition de la radiotélédiffusion :* Il faudra redéfinir dans la Loi le terme « radiodiffusion » afin de tenir compte des technologies nouvelles.

*Location des canaux de télédistribution :* Il faudra également modifier la *Loi sur la radiodiffusion* pour que le CRTC soit en mesure d'obliger les télédistributeurs à louer des canaux aux prestataires de nouveaux services de programmation et hors programmation (même s'il s'agit de services concurrents), et cela à des prix justes et raisonnables et sans discrimination.

*Simplification du processus réglementaire :* Les entrepreneurs canadiens doivent pouvoir, sans délai et de façon dynamique, exploiter les possibilités que leur offrent les technologies et le milieu nouveaux. Or, les mécanismes réglementaires et d'octroi de licences, qui découlent en partie de la Loi, ne sont pas assez souples pour permettre au CRTC de réagir rapidement. Il faudra donc apporter certaines modifications législatives. Tout en étant suffisamment strictes pour assurer la protection de l'intérêt public, les nouvelles exigences devront permettre au CRTC d'accélérer son processus décisionnel.

### **8. Le front « Radio-Canada »**

**Assurer le rendement accru du secteur public de la radiotélédiffusion, qui est l'un des éléments essentiels d'un système authentiquement canadien. Entreprendre une étude fondamentale du rôle de la Société pour que sa programmation soit adaptée aux réalités de l'heure. On insistera tout spécialement sur la nécessité pour Radio-Canada de veiller à accroître la teneur canadienne de ses programmes et de recourir davantage aux réalisations des producteurs canadiens indépendants.**

La Société Radio-Canada continuera de jouer un rôle capital dans le système canadien de radiotélédiffusion. Vu l'importance de cette institution nationale, le gouvernement fédéral a entrepris de consulter le grand public, la Société elle-même et, par le biais du Comité permanent des communications et de la culture, le Parlement. Déjà entamé, ce débat sur le rôle de Radio-Canada se poursuivra au cours des mois à venir.

Il a en outre été demandé à son conseil d'administration de faire connaître au Ministre des Communications, d'ici quelques mois, la manière dont la Société entend jouer ce rôle dans le contexte nouveau de la radiotélédiffusion. En plus du mandat et de la structure de Radio-Canada, il devra étudier la gestion, la programmation et les orientations de la Société en matière de financement.

Ses propositions devront tenir compte de la présente Stratégie, des recommandations du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, des objectifs socio-économiques généraux du gouvernement pour les années 1980, des constatations de l'étude économique et d'efficacité que le Vérificateur général effectue présentement sur la Société et d'un certain nombre d'objectifs stratégiques que le Ministre des Communications a formulés à l'intention de Radio-Canada.

Avant de définir une politique nouvelle pour Radio-Canada, le Ministre des Communications examinera les propositions du conseil d'administration de la Société et les avis exprimés par le public. Cette politique sera annoncée plus tard dans l'année.

### **Un débat éclairé**

Les quatre mesures énoncées dans la partie précédente forment la charpente de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion. Il s'agit maintenant d'en achever la construction. C'est précisément ce que les propositions avancées dans cette partie permettront de faire, une fois modifiées à la lumière des débats publics.

Ces débats doivent être éclairés et bénéficier de l'apport de tous les Canadiens, puisque nous sommes tous touchés par la radiotélédiffusion. Elle nous informe et nous divertit, elle est le moyen de communication le plus puissant qui soit et, avec l'émergence des technologies nouvelles, ce pouvoir ne fera que croître. Elle modèle la réalité culturelle, sociale et économique de chaque pays.

Voilà pourquoi tous les Canadiens doivent prendre part à cette discussion sur l'avenir de la radiotélédiffusion. Qu'ils considèrent donc le présent document comme une invitation à se joindre au débat.

Canada

